

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA	12.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	8.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, mardi 30 mars 1926

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTRÉAL

TELEPHONE : Main 7460

Service de nuit : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Soyons de bon compte

Pour réduire le tarif du tramway, il faut empêcher les folies coûteuses comme la ligne du Mt-Royal
— L'opposition s'affirme — Rien n'est fait encore
— Le Réveil

L'un des candidats à la mairie propose de faire abaisser le coût des billets de tramway à certaines heures pour les ouvriers. D'après les journaux de ce matin, il ne prend pas cependant une attitude très tranchée sur la question du tramway à la montagne. L'un est pourtant fonction de l'autre. La Patrie le faisait observer très sensiblement le 26 courant:

Les administrateurs qui seront élus le 12 avril prochain pourront toutefois favoriser un abaissement du tarif du tramway en s'engageant à ne pas imposer au tramway des extensions de son réseau peu utiles au public et non profitables à la Compagnie. La ligne de la montagne, que la législature a autorisée, a ce caractère. Outre que la préparation de la voie va occasionner une dépense estimée à \$600,000 et qui pourrait bien s'élever à un million, la ligne, quand elle sera en opération, ne fera pas de recette. Ce sera le complément de la ligne du chemin Shakespeare, qui ne rapporte aucun revenu, mais sur le coût de laquelle les actionnaires auront droit à leur dividende garanti.

La prochaine administration tendra à nous rapprocher d'une réduction du prix des places sur le tramway si, lorsqu'elle sera installée à l'hôtel de ville, elle ne donne pas suite à ce projet autorisé par la législature. Et elle épargnera par surcroît aux contribuables une forte dépense, absolument inutile.

Et c'est le démenti donné à l'avance à la Presse d'hier. Celle-ci affirmait en effet: "Ce n'est pas la construction du tramway sur le Mont-Royal qui entraînera une augmentation de taxes. La Commission des tramways a formellement déclaré que cela ne serait pas."

Où la Presse a-t-elle pris cela? Quand la Commission (qu'on la note bien, la Commission et non pas simplement l'un des commissaires) a-t-elle déclaré formellement que la construction de cette voie n'entraînerait pas un relèvement de taxes? D'ailleurs, c'est jouer sur les mots. M. J.-C. Smith a dit hier à l'un des actionnaires de la Compagnie des tramways qu'il interviendrait lors de l'assemblée annuelle que le coût de la ligne serait de \$250,000 environ, sans compter les travaux de terrassement aux frais de la ville. Cela représente une somme de douze mille dollars par année. Il faut, en effet, que la population paie 6% à la compagnie sur toute dépense capitale. Cette somme est petite sans doute mais si on l'ajoute à la somme représentée par le Chemin Shakespeare qui ne paie pas non plus, cela finit par représenter un manque à gagner sensible. Il est possible qu'il n'en résulte pas une augmentation directe du tarif, mais ce n'est certain aussi, c'est que l'addition de ces lignes non payantes retardera ou empêchera définitivement toute diminution. Et quand on connaît l'économie du contrat de la compagnie avec la ville, il est ridicule de parler de la possibilité d'une réduction du coût des billets si on laisse dépenser ainsi follement des sommes importantes.

La Presse pousse de toutes ses forces sur le projet. Avec une légèreté qui étonne chez une personne de son âge et de son expérience, elle parle de la possibilité de terminer les travaux pour la fin de l'été. "La nouvelle ligne, dit-elle, devrait être terminée au cours de l'été prochain, et elle le sera si on voit à écarter les causes de délai."

M. Smith est non moins précis pour affirmer le contraire. La compagnie, dit-il, ne pourra commencer ces travaux cette année, comme il n'y aura pas trop de tout l'été pour permettre à la ville de préparer le sol à recevoir les rails. Et voilà ce qui peut nous faire réfléchir sur le prétendu chiffre de six cent mille dollars que coûteront les travaux. Il faudra au moins tout l'été pour faire ce terrassement!

La vérité est encore plus belle. Nous venons de l'apprendre à l'instant de quelqu'un qui est le mieux placé pour la connaître, c'est que le schéma de jardin zoologique, que l'on masque derrière ce projet, est encore loin de la réalisation pour cette simple raison que la ville n'a pas encore obtenu le droit de passage sur les terrains du cimetière Mont-Royal, non plus que sur les terrains de l'université et que conséquemment le tracé de la ligne n'est pas encore arrêté.

Mais puisque la Presse pousse le projet avec tant d'ardeur, il faut prendre le contre-pied de son attitude, il faut exiger des candidats à l'échevinage qu'ils se prononcent contre cette folie, qu'ils s'engagent, avant de favoriser un tel projet, à obtenir l'établissement de terrains de jeu dans tous les quartiers.

Il n'y a point encore péril dans la demeure puisque la Compagnie ne consentira à marcher que lorsque le nouveau conseil l'aura sollicitée. Et d'ici là il peut passer de l'eau dans le Saint-Laurent et d'ici là on peut demander au nouveau conseil de s'engager formellement à ne pas favoriser l'établissement de quel que vaste cirque pour déflorer le mont Royal et le priver de l'attrait qu'il présente non seulement aux amateurs de la belle nature mais encore aux herbivores et aux botanistes comme l'a fait observer la Société d'Histoire naturelle qui nous loue de la lutte que nous faisons ici.

Il passera de l'eau dans le Saint-Laurent avant que le tracé soit non seulement commencé, mais arrêté. Ce n'est pas une raison pour s'endormir. Tous les jours il nous parvient de nouvelles résolutions. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de citer en terminant un court article du Réveil qui est publié par un groupe de jeunes de la Côte-Saint-Paul et de Ville-Emard. Il montre que l'ouest comme l'est s'objecte à la construction de ce projet:

Pour les quartiers Saint-Paul et Ville-Emard, le tramway à la montagne n'est d'aucune utilité. Quelle mère voudra se rendre à la montagne avec ses bambins, si le tarif actuel ne change pas, quand il y faut une heure de trajet, sans compter les arrêts causés par le canal et la voie ferrée, et qu'avec le service présent des tramways, le public voyageur est deux fois "sardine"?

Nous avons, il est vrai, deux parcs et bien des lots vacants: il nous manque absolument des jeux. Que le conseil nous donne des jeux: ce sera de l'argent bien placé. Nous serons heureux de payer notre part pour le bien-être de l'enfance, mais nous ne saurions accepter l'absurdité d'un projet qui augmenterait le fardeau de nos taxes, sans nous assurer la moindre ombre d'un imaginaire profit.

Gardons les enfants dans leur milieu: donnons-leur des terrains et des jeux. C'est la seule et véritable solution sociale, sans manquer, cependant, d'établir la surveillance voulue. C'est le bon sens même. Nous y reviendrons.

Louis DUPIRE

Bloc-notes

Middlesex

L'élection de M. J. C. Elliott, ministre du travail dans le cabinet King, n'a rien de bien surprenant; car Middlesex-ouest est un comté de traditions libérales et qui n'a jamais envoyé un conservateur à Ottawa depuis 1867. L'opposition a fait de son mieux pour tenter de battre le nouveau ministre et elle a même ressuscité contre lui une affaire de vente de terrains qu'elle a déclaré scandaleuse, et qui, vieille de plusieurs années, n'a au vrai rien du tout de condamnable. Les électeurs de Middlesex ont réitéré leur confiance en M. Elliott en le réélisant à une majorité de près de 2700 voix, quand il en avait eu une de 1378 contre le candidat progressiste, en octobre dernier et de 2110 contre le candidat conservateur d'alors, M. T. A. Elliott, encore son adversaire à l'élection d'hier. Les progressistes, qui avaient voté contre le candidat libéral en octobre dernier, ont refusé de mettre un des leurs sur les rangs cette fois-ci et paraissent avoir voté presque en bloc pour le nouveau ministre du travail. Cette troisième victoire libérale depuis octobre dernier, — il y a eu celle de M. King à Regina, — indique que le ministère a su choisir chaque fois son terrain de lutte sans faire d'erreur, et qu'il est en train de se reformer à peu près complètement. Il serait cependant prématuré, vu la façon dont le ministère a délimité le champ où il s'est battu jusqu'ici, de déduire de ce triple succès que l'opinion publique lui est bien plus favorable qu'à la dernière élection générale. Mais la conduite de l'opposition, depuis la rentrée du parlement, a été si curieuse et parfois si malhabile qu'elle n'a pas amélioré la situation politique de celle-ci depuis le 30 octobre. Le mieux que la gauche a fait, ça été de piétiner sur place, jusqu'ici.

Une opinion

En marge de l'incident du God Save the King à Ottawa, dont les journaux ont cherché à se faire une arme contre le député de Labelle, deux députés travaillistes de Winnipeg, la Free Press de Winnipeg, qui n'a aucune sympathie particulière pour ces trois députés, écrit: "Nous nous rappelons fort bien que dans le nord de l'Angleterre, ce qui est bien plus proche du centre de l'Empire que l'est Ottawa, l'on recevait jadis avec la plus parfaite indifférence le God Save the King, habituellement exécuté après une cérémonie publique pour faire savoir aux gens que c'était la fin. Les gens du nord de l'Angleterre, si on avait mesuré leur loyalisme à l'aune qu'on veut appliquer à Ottawa, auraient été à tout coup taxés de déloyalisme au roi et aux pays... S'acquiescer une réputation de loyalisme en exécutant des rites qui ne coûtent rien du tout à faire, c'est la façon de très bon marché. Insister pour que les autres exécutent les mêmes rites de la même façon, à tout propos et hors de propos, c'est un signe indéniable qu'on n'entend rien du tout aux qualités dont est fait le véritable loyalisme". C'est le bon sens même. Mais il y a des gens que le fanatisme et le parti pris empêchent d'apercevoir le bon sens, même s'il crève les yeux, comme dans ce cas-ci.

Le journal de demain?

Un publiciste américain qui critique à fond les tabloids, — journaux américains illustrés à petit format, grandeur du supplément du Devoir, samedi dernier, — et dit que jusqu'ici ce type de quotidiens cherché surtout à plaire à la masse à peu près illettrée, signale cependant que, du point de vue matériel ce journal a certains avantages sérieux. Son format, écrit dans la Nation, dernière livraison pour nous, l'autre d'une étude intitulée Journalistic Jazz, "est une véritable trouvaille. On peut supposer qu'une fois que le découvreur de ce type de quotidien s'aperçut que le journal à images serait préférable au journal à textes, il s'imagina de faire un quotidien plus facile à manier que l'énorme feuille volumineuse, large comme un drap, que le public s'était jusqu'ici laissé imposer. On n'a jamais eu, en fait, de façon satisfaisante expliquée le fait que la feuille difficilement maniable et encore très répandue aujourd'hui a passé de cinq à six, puis à sept, puis à huit colonnes... Elle est faite sans tenir le moins du monde compte de la commodité pour le lecteur. Elle est malcommode à déplier et à lire, même chez soi; et il est presque impossible de lire dans une voiture, dans un train, dans un autobus, dans les tramways encombrés et ailleurs, où il y a beaucoup de monde et où se lisent surtout les journaux. Bien des propriétaires de quotidiens s'en rendent compte depuis longtemps... Mais, pour remanier leur format-type, répandus à travers toute l'Amérique du Nord, il aurait fallu mettre au rancart une partie de leur matériel d'imprimerie et mener une agressive campagne de vulgarisation auprès des annonceurs, leur faire comprendre l'avantage des espaces plus petits, payés plus cher, dans des quotidiens moins grands... Mais, maintenant que les tabloids, ces enfants irresponsables et illégitimes du journalisme sensationnel d'aujourd'hui, ont pris les devants et ont réussi de façon manifeste, grâce à leur petit format, pour une part, le changement devra s'imposer avant longtemps. Mais il ne se fera pas pour tout de bon, tant que le lecteur mécontent n'aura pas fini par perdre patience, refusant d'acheter plus longtemps

La session d'Ottawa

Après les déclarations de M. Daoust

Le gouvernement King en a quelque ennui — La commission du tarif en panne — Les droits sur les autos — Les Canadiens en Sibérie, en 1918

LA VICTOIRE DE MIDDLESEX

Ottawa, 29 — Des aventures agréables et des aventures désagréables arrivent au gouvernement. Il a remporté aujourd'hui une belle victoire dans le comté de Middlesex et s'en trouve tout ragailard. Son prestige remonte d'un cran. Mais d'un autre côté, la fameuse commission du tarif cause bien des ennuis et des embarras. Dès septembre dernier, M. Mackenzie King espérait annoncer à Richmond Hill le personnel de cette commission. Son gouvernement avait conduit quelques négociations avec des hommes éminents dont le consentement paraissait probable. Mais pour une cause ou une autre, l'affaire en resta là. Maintenant il n'y a plus moyen de reculer. Aussi, lorsque la semaine passée, le chef de l'opposition demanda au premier ministre de faire une déclaration sur le personnel de cette commission, M. Mackenzie King se laissa entraîner à nommer trois hommes bien en vue, M. George P. Graham, M. Joseph Daoust, de Montréal, et M. Mackenzie, du Manitoba. Des informations assez précises laissent entendre que le gouvernement n'avait pas encore approché officiellement M. Mackenzie. Quant à M. Daoust, on sait ce qui vient de lui arriver.

Dans une première et une seconde entrevue, il n'a pas caché ses idées protectionnistes et il a porté une botte à la préférence britannique. Les progressistes aussitôt ont dressé l'oreille. De la préférence britannique, ils en veulent tant qu'on voudra leur en donner; ils l'augmenteraient de cent pour cent au lieu de la diminuer; ils l'échangeraient même jusqu'à l'échange avec l'Angleterre s'ils étaient les maîtres. Et ils abhorrent le mot protection.

Le chef de l'opposition a demandé au premier ministre, en souriant, aujourd'hui, si le décret ministériel nommant les trois membres de la Commission est enfin adopté. M. King a répondu que non. M. Meighen lui a demandé si le gouvernement a encore sous considération le personnel de cette commission; M. King a dit oui et ajouté que les négociations en cours ne sont pas terminées. Enfin M. Meighen a voulu savoir si M. Daoust a exprimé l'opinion du gouvernement, et si les déclarations qu'il a faites sont la cause du délai mis à l'adoption de l'arrêté final. M. King, cette fois-là, n'a dit ni oui, ni non. Mais il ressort clairement de tout cela qu'une affaire qui paraissait bâclée ne l'est plus du tout, et que nous pouvons avoir une Commission du tarif où ne siègera pas M. Daoust. Ainsi vont les choses.

M. Mullins, le député de Marquette, a présenté aujourd'hui une résolution qui n'a pas de raison d'être. Il a demandé que la marine marchande canadienne ne fasse plus partie de la fameuse North Atlantic Conference; or elle n'en fait plus partie depuis un an, comme le lui a dit M. Dunning en quelques mots.

Mais la résolution était un bon prétexte pour parler d'autres choses. M. Mullins est un éleveur et il manque jamais l'occasion de parler de son occupation. Le gouvernement, dit-il, doit faire quelque chose pour la classe qu'il représente. Pour transporter un boeuf maigre ou gras en Angleterre, elle doit payer aujourd'hui \$20. C'est excessif, et elle ne peut exporter ailleurs. Notre pays avait vingt-quatre navires de 3000 tonnes environ qui convenaient à ce commerce. Il en a vendu six à \$40,000 chacun et deux à \$50,000. M. Mullins trouve que ces ventes à un prix ridicule sont non justifiées, car le gouvernement aurait pu aménager les navires à peu de frais pour le transport du bétail. Il aurait ainsi aidé aux éleveurs qui ne savent plus à quel saint se vouer, à la culture mixte, où intervient la vache. Si nous ne faisons pas attention, l'embargo reviendra en vigueur, car nous n'en profitons pas et il a des adversaires puissants et haut placés, en Irlande et ailleurs. "Si mon parti était au pouvoir et s'il ne faisait rien pour l'élevage,

des quotidiens qui impriment des tonnes de circulaires d'annonces avec quelques pincées de nouvelles quelconques, pour faire passer singulièrement cette combinaison journalière, qui gaspille et ruine nos forêts et s'impose à la crédulité même des gens qui s'imaginent que leur annonce là-dedans est une affaire d'or". En d'autres termes, le journal de petit format est matériellement le plus commode; et ce n'est pas parce qu'il est le format moyen et d'un poids léger, en papier, qu'il est inférieur de toutes manières au journal épais, inondé de publicité, enfié par proportions d'un mastodonte. On ne mesure pas la valeur réelle d'un journal au nombre de tonnes de papier qu'il gaspille à chaque tirage.

C.P.

je donnerais ma démission après cinq minutes", conclut le député de Marquette.

M. Dunning, Motherwell et Robb répétèrent pendant plusieurs minutes et à tour de rôle que la marine marchande ne fait plus partie de la Conférence. Mais M. Forke s'étonne qu'après tous ces discours, on ne sache point quel est le taux que la marine marchande impose par tête de bétail. M. Meighen se souvient. La marine marchande impose-t-elle les taxes de la conférence, tout en n'en faisant pas partie? Voilà le fond de la question et qu'il serait intéressant de connaître.

On adopte, sans plus, la résolution.

On aborde alors une question plus brûlante, celle du tarif sur les automobiles. Ce tarif est aujourd'hui de 35 pour cent et M. Coote, par sa résolution, demande une réduction substantielle tout de suite. Le même député avait présenté la même résolution à la dernière session, mais une combinaison de libéraux et de conservateurs réussit à la battre en Chambre. Les manufacturiers n'en eurent aucune reconnaissance aux libéraux, parait-il, et appuyèrent le parti conservateur durant le dernier appel au peuple. C'est pourquoi la ferveur des ministériels a fort tressaillé. Des députés qui ont voté contre l'an passé ont parié pour aujourd'hui, pendant que les manufacturiers en voient leurs émissaires ici et là dans les corridors.

M. Coote a présenté sa cause avec documents et chiffres à l'appui; et elle est impressionnante. Dans notre pays immense, à population clairsemée, a-t-il dit, les véhicules comme l'auto et le camion sont d'une importance primordiale. Dans l'ouest, par exemple, la moyenne de route à parcourir pour un fermier qui veut vendre ses produits est de dix milles. La plupart ont une plus grande distance à faire. Il ne saurait donc pas être question de cheval et de voiture. L'auto devient une nécessité.

Or, le tarif de 35 pour cent ajoute une moyenne de \$305, au prix de l'auto ou du camion. Une compagnie qui fabrique des deux côtés de la frontière vend sa routière \$290 à Detroit et \$410 au Canada; elle vend son auto routière \$310 à Detroit et \$440 dans l'Ontario; et son coupé \$500 à Detroit et \$665 ici. De cette manière, dit M. Coote, les Canadiens ont payé environ \$20,000,000 de plus que les Américains pour leurs autos achetées en 1924. Et sur ces autos qui se vendent si cher ici, les manufacturiers paient environ 92% en salaires. Des profits énormes vont aux actionnaires américains des manufactures canadiennes. C'est ainsi que nos voisins nous tendent chaque été et s'habillent chaudement avec notre laine.

Ces manufacturiers, de plus, font de si bonnes affaires déjà, qu'ils exportent en masse. On compte déjà 97 pays où ils ont envoyé leurs produits. Ils peuvent donc faire échec à la concurrence américaine, même si le tarif était plus bas.

Enfin, de l'avis de M. Coote, le temps est venu d'agir. Pas besoin d'attendre une commission du tarif. Le simple bon sens aidé des statistiques les plus claires démontre que le tarif est trop élevé, que les manufacturiers font des profits exorbitants et que cette exploitation doit cesser. Beaucoup de gens s'en rendent compte déjà, et demandent la diminution. Que des ministères des manufactures se promettent dans les corridors, s'ils le veulent, qu'ils ne laissent la monter à la porte et gémir en vain sur les bénéfices perdus.

M. Georges Bouchard, député de Kamouras, appuie la résolution. Il a voté contre la résolution, l'an passé, dit-il, parce qu'il s'attendait alors à ce que le tarif soit diminué par le gouvernement. Il ne l'a pas fait et il laisse libre cours à ses convictions. L'auto est une nécessité, il faut en diminuer le prix.

Le Dr Morand, de Windsor, et M. Kayser font le plaidoyer des manufacturiers. L'industrie de l'auto est importante au Canada. Elle a donné naissance à des villes, en a développé d'autres, a donné l'existence à des industries accessoires et emploie une nombreuse population. Elle est cause de prospérité dans de nombreux endroits. N'y touchons qu'à bon escient de crainte de la détruire.

Pourquoi ne pas soumettre la question à la Commission du tarif que le gouvernement veut former? Elle pourra prendre en considération tous les facteurs. Des compagnies canadiennes font de gros bénéfices au Canada; les mêmes compagnies en font d'aussi gros aux Etats-Unis. Le tarif n'en est pas la cause. Le prix élevé de l'auto canadien s'expliquerait par le fait que

les matières premières coûteraient plus cher ici qu'aux Etats-Unis, étant donné notre système tarifaire. De plus l'auto canadien a besoin de parties plus nombreuses ou plus fortes à cause des conditions climatiques qui prévalent en notre pays. Voilà des facteurs qu'on oublie et qui expliquent bien des choses. Pensons-y bien, car l'industrie de l'auto a retenu ici des milliers de Canadiens qui, sans elle, seraient partis pour les Etats-Unis.

M. Kayser s'enflamme, à la fin. "Serons-nous gouvernés en ce pays, dit-il, par deux ou trois hommes dont la vision s'étend de la porte de leur grange jusqu'à leur clôture? Protégeons nos industries et laissons-les prospérer."

M. Cahon, député de Saint-Laurent-Saint-Georges, a ajouté d'autres objections. Les taxes sont plus élevées ici qu'aux Etats-Unis, dans plusieurs cas. Les manufacturiers canadiens produisant moins d'autos que les manufacturiers américains, ils doivent vendre à un prix plus élevé.

Prenons garde, dit-il, car ces vastes compagnies qui ont des fabriques des deux côtés des frontières, ferment assez souvent leurs fabriques canadiennes lorsque le tarif est réduit, pour faire travailler à pleine capacité leurs fabriques américaines. N'ayant plus d'avantage à rester au Canada, elles préfèrent tout fabriquer au même endroit, quitte à nous imposer quand même d'autres frontières les prix qu'elles veulent. Nous payons le même prix et nos ouvriers ne travaillent pas. Une ou deux grandes compagnies d'instruments aratoires sont dans le même cas.

Enfin, il y a assez de facteurs à considérer pour référer la question à une commission du tarif. S'il y a profits exorbitants dans un cas ou deux, arrangeons-nous pour en faire bénéficier l'Etat, mais soyons prudents sur la question tarifaire.

M. Théodore Gervais, député de Berthier, fait un bref discours, en français, comme M. Bouchard, en faveur de la résolution. L'auto est trop nécessaire pour qu'on le vende aussi cher lorsqu'il faut s'acquiescer à des conditions plus faciles.

Enfin quelques autres orateurs paient pour et contre, et l'on ajourne le débat à mercredi de cette semaine, sans avoir pris de décision. C'est M. Letellier, de Compton, qui a demandé cette remise.

Léo-Paul DESROSIERS

Questions et réponses

A. M. Woodsworth M. Lapointe répond que les troupes canadiennes ont été envoyées en Sibérie en 1918-19 sous l'empire d'un arrêté ministériel adopté en août 1918. Cette expédition a coûté \$2,823,960 au Canada. Le ravitaillement des troupes était à la charge du gouvernement impérial qui a aussi payé le transport du port d'embarquement jusqu'en Sibérie de même que le transport de retour. La solde était payée par le Canada.

M. H. H. King répond à sir George Perley que la location des bureaux du haut-commissaire canadien à Londres est de \$10,000 par année. Le bail est de 60 ans, du 5 janvier 1903. On a dépensé \$427,131 pour des réparations.

M. Armstrong, de Lambton-Est, demande si on vend au Canada le beurre d'Australie et de Nouvelle-Zélande de façon à laisser croire à l'acheteur qu'il achète le produit canadien. M. Motherwell, ministre de l'agriculture, dit qu'à la connaissance des officiers de son ministère le beurre de ces deux pays n'est pas vendu de cette façon. Il admet que deux maisons canadiennes, l'une à London et l'autre à St. Thomas, vendaient du beurre australien dans des enveloppes semblables à celles qui servent au beurre canadien, la seule différence étant le numéro d'enregistrement. Dans le courant du mois on leur a fait observer qu'ils enfreignaient la loi en agissant ainsi et aussitôt elles se sont soumises à ce qu'on leur demandait. Aujourd'hui les crémeries qui enveloppent le beurre d'après leur propre marque inscrivent leur numéro d'enregistrement sur l'enveloppe, ce qui donne entière protection au public acheteur. Tout beurre australien vendu au Canada au-dessous de 5 p. 100 de la valeur raisonnable de ce produit est sujet à l'article de la douane s'appliquant au dumping.

Le gouvernement répondant à une question de M. Armstrong, de Lambton, donne des renseignements sur le service océanique entre le Canada et les Antilles. Cinq navires font ce service depuis 1921 avec le résultat financier suivant:

Année	Déficit d'administ.	Subven. des Antilles
1921....	\$310,288	\$59,090
1922....	255,320	59,250
1923....	153,064	43,458
1924....	119,228	39,146
1925....	98,756	34,228

Les subventions totales payées aux armateurs exploitant le service entre le Canada et les Antilles ont été les suivantes:

Année	Subven.
1921.....	\$340,666
1922.....	340,666
1923.....	318,810
1924.....	318,051
1925.....	322,051

Cette conférence

La Canadian Press a communiqué à tous les journaux la dépêche suivante, que plusieurs ont déjà reproduite:

Ottawa, 29 mars. — Les députés progressistes et travaillistes ont tenu ce matin une "conférence amicale" avec Henri Bourassa (indépendant, Labelle). La réunion a eu lieu sur l'invitation de M. Bourassa. Il est entendu que les problèmes de l'Ouest et l'état de choses qui existe dans les Prairies ont été exposés dans le détail, tandis que les questions ouvrières ont été l'objet d'une brève discussion. Le point de vue de la province de Québec, d'autre part, a été, dit-on, exposé par M. Bourassa.

L'objet de la conférence, a-t-on déclaré, était de provoquer une plus grande familiarité entre les éléments progressistes, travaillistes et indépendants, en ce qui concerne les questions d'ordre public qui intéressent l'Ouest et la province de Québec.

Il suffit de se reporter au premier discours prononcé par M. Bourassa aux Communes pour se convaincre que cette conférence n'est que le développement logique du programme qu'il avait dès lors formé.

Le député de Labelle, soucieux de travailler à la paix et à l'union entre les races, voulait à tous ceux qu'il rencontrerait indiquer les aspirations et les intérêts de notre province, en même temps que se renseigner sur la situation des autres provinces. Pour agir, il faut d'abord savoir.

La conférence d'hier atteste que notre directeur est resté fidèle à son programme; elle atteste en plus l'intérêt qu'a suscité dans les milieux anglois les plus indépendants des vieux partis sa propre attitude. Cette façon de se parler les uns dans les yeux, c'est probablement l'un des plus sûrs moyens qu'en ait encore trouvés de travailler sérieusement à la "bonne entente".

O. H.

Le tribunal de la Rote et la nullité des mariages

Un canoniste veut bien nous communiquer la note suivante:

La Gazette de lundi reproduisant une dépêche de Rome, annonçait que le tribunal de la Rote, tribunal papal, tribunal d'appel pour les causes matrimoniales, avait annulé trente-quatre mariages et avait accordé un divorce. Le journal se sert du mot granted 34 annulments and one divorce.

Ces expressions peuvent faire croire que le tribunal en question peut dissoudre n'importe quel mariage catholique. Il n'en est rien.

Un tribunal civil peut déclarer nul un contrat pour vice de forme. La Rote ne fait que constater, reconnaître, la nullité d'un mariage catholique, provenant soit du défaut de consentement, soit d'autres empêchements dirimants, mais elle ne peut rien, pas plus que le Pape, du reste, pour dissoudre un mariage catholique valide et consommé, ratum et consummatum, en termes juridiques.

Aucune autorité ecclésiastique ne peut abroger une loi divine. Ajoutons que les tribunaux ecclésiastiques n'accordent pas de divorce proprement dit, c'est-à-dire la dissolution du lien conjugal, mais accordent pour des raisons légitimes une séparation de corps.

A la Chambre française

Paris, 30 (S.P.A.) — Le gouvernement a subi une défaite à la Chambre, hier, lorsque les crédits qu'il demandait pour la campagne en Syrie ont été réduits d'un million. Le gouvernement n'en avait pas fait une question de confiance et n'est pas forcé de démissionner, mais cet incident révèle bien la faiblesse du cabinet vis-à-vis de la Chambre. La situation du cabinet paraît d'autant plus précaire que les partis qui se sont réunis hier pour étudier le projet financier de M. Pétet n'ont pas décidé s'ils supporteront les mesures proposées.

Pour 50 sous

Pour 50 sous par mois, vous pouvez recevoir le Devoir pendant l'une des périodes les plus intéressantes de l'année politique.

L'abonnement ne vaut qu'en dehors de Montréal et de sa banlieue.

Profitez-en, faites-en profiter vos amis.

Adressez les remises, par chèque payable au pair à Montréal ou mandat-poste, à l'administration du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal.

UN ESSAI DE SCOUTISME

L'EXPERIENCE DE LONGUEUIL

L'article sur le scoutisme, que le R. P. Adolphe Dugré publiait dans l'Action française, il y a quelques temps, n'a pas manqué d'exciter l'intérêt de nombreuses personnes qui avaient déjà songé au parti que nous pourrions tirer de ce moyen de formation morale. Parmi les commentaires qui nous parviennent à la suite d'un article publié dans le Devoir sur ce sujet, le moins intéressant n'est certainement pas cet exposé objectif où un jeune professeur de Longueuil nous raconte la tentative qu'il a faite en ce genre. L'expérience dont il nous fait part et les idées qu'il suggère contribueront peut-être à faire avancer d'un pas cette importante question. Qu'on ne s'attende pas à Longueuil en un an; c'est peut-être là le meilleur indice du bon travail qu'il s'y accompli. Celui qui en un an, dit-on, forme deux scouts, celui-là fait une bonne année; celui qui en forme vingt-quatre ne fait probablement rien de bon ni de durable, prétend un homme d'expérience.

Le 19 juin 1925, la Section de la Société Saint-Jean-Baptiste de Longueuil obtenait de Mgr l'Administrateur de Montréal l'autorisation de fonder une troupe de Scouts catholiques canadiens-français. Cette troupe qui existe depuis lors n'est encore qu'officiellement reconnue par l'Office International des Scouts Catholiques. Elle fut jusqu'ici indépendante et n'aura à l'avenir qu'une affiliation ténuaire avec la Fédération catholique des Scouts de France, qui veut bien l'aider de ses règlements et lui permettre le port de ses insignes.

Comme j'avais été l'humble instituteur de ce mouvement, la direction m'en fut tout naturellement confiée par le Conseil de la Section Saint-Jean-Baptiste, qui lui servait de comité de protection. Je groupai aussitôt neuf excellents garçons, pour qui une longue observation m'avait inspiré une grande confiance. Ce fut la première patrouille. Après l'examen d'admission bien préparé et subi avec succès, La Patrouille fit aux premiers jours de juillet une retraite fermée à Boucherville. A l'issue de ces jours de grâce, ces jeunes pionniers d'une oeuvre nouvelle firent avec connaissance de cause la promesse en usage chez les Scouts de France: « Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage: A servir de mon mieux Dieu, l'Eglise et la Patrie; A aider mon prochain en toutes circonstances; A observer la loi scoutie.

Vinrent ensuite les préparatifs de campement. Les jours qui précéderont le départ ne passaient pas assez vite au gré des jeunes éclaireurs. Chacun y va du sien. Enfin, du 17 au 24 juillet, c'est la vie sous la tente, dans l'île Paré, à Sainte-Rose, avec le vigilant voisinage de la famille Paré et de Messieurs les prêtres du Séminaire de Sainte-Thérèse. Là, le règlement ne néglige ni l'âme ni l'esprit; tout en faisant plus large part aux amusements qu'aux travaux manuels. Détail intéressant: chacun s'en est tiré avec un déboursé de \$4.00, y compris le voyage, par chemin de fer.

Pendant le reste des vacances, nous organisons le tirage d'un voyage au Saguenay en faveur de notre troupe. Si les revenus furent maigres, ce tirage a du moins contribué à faire acquiescer de l'expérience aux principaux intéressés, à les habituer à ce tirage d'affaires. L'on fit encore un autre campement agréable de trois jours à Boucherville; puis une mémorable excursion en auto-camion à Saint-Blaise, due à la générosité d'un marchand de Longueuil.

Par intervalles, nous organisons d'intéressantes promenades dans les environs de Longueuil. Les jeunes en revenaient toujours plus fiers de leur foi, plus attachés à leur pays. C'est ainsi que nous allâmes à Caughnawaga, où le R. P. Curé nous fit voir les précieuses reliques de Catherine Tégahkouchita. Une autre fois, nous visitâmes l'hôpital Notre-Dame, un autre jour le cimetière de la Côte-des-Neiges, où nous faisons l'étude du symbolisme de certains monuments, puis cinq ou six autres courses non moins profitables.

Au cours de l'automne, comme nous n'avions pas encore de salle appropriée, chacun dut fabriquer chez lui, dans ses loisirs, les différents

petits travaux en bois qu'il voulait fournir à l'exposition de Noël. Dix-huit objets furent exécutés et mis en vente: tables, pharmacies, jouets, etc. Le plus heureux en retirera de \$8.00.

Un scout doit pouvoir par lui-même, autant que possible, aux dépenses qu'il fait dans les rangs de son Association. S'il n'a pas l'occasion de se faire quelques sous en dehors, son Association peut sûrement lui en procurer le moyen dans ses cadres, au moins lors de l'exposition.

Toujours à cause du manque de local voulu, je me suis abstenu d'enseigner les éléments de certains systèmes et de créer le stimulant système des brevets de compétence. Par contre, j'en ai profité pour inciter à mes novices l'esprit du mouvement, son idéal et le sens de la promesse et de la loi scoutie.

Chaque semaine la Patrouille se réunit. Dans chacune de ces réunions nous tâchons de mieux pénétrer le sens de la devise du Scout: « Être prêt », mais être prêt confortablement à notre idéal religieux et national. Parfois on y cause d'hygiène, de scoutisme, d'éthique, etc. Au mois de février dernier, jugeant la première Patrouille suffisamment initiée, j'ai commencé à recruter une seconde Patrouille de neuf membres. Encore quelques adhésions définitives et les cadres seront remplis. C'est qu'il faut faire partie de la troupe depuis quelques mois pour être admis aux campements. Le Scoutisme (tel est le nom du directeur d'une troupe) n'accorde le privilège du camp qu'aux enfants qui ont mérité sa confiance et qui ont quelque expérience; ceci exige une épreuve d'une certaine durée.

Somme toute, je suis content des résultats acquis. Les parents et les enfants le sont encore davantage, et je sais que Dieu tient plus compte des efforts que des succès.

Mais combien peu encourageants auraient été les résultats si nous avions eu des ressources un peu moins restreintes!

Nous n'avons eu à notre disposition qu'une cinquantaine de dollars, produit de la cotisation hebdomadaire de 5 sous par membre, jointe aux \$27.50 obtenus par notre tirage.

Le P. Sévin, aumônier général des Scouts de France, disait vrai quand il écrivait: « Il n'y aura jamais à comprendre pleinement et à juger avec équité le scoutisme que les Scouts ». C'est pourquoi je compte plus sur la maturité de ces premiers recrues que sur toute autre aide. Cependant, M. Omer Héroux avait raison de suggérer dans le Devoir du 6 mars, que l'initiative de ce mouvement devrait s'appuyer sur quelques-uns de nos corps sociaux.

Il suffit d'étudier les bienfaits que procure ailleurs cette méthode d'éducation qui est en voie de s'universaliser, pour lui offrir droit de cité chez nous. Ouvrir ce nouveau domaine aux énergies latentes, aux ressorts illimités, au potentiel d'activité de notre jeunesse, c'est du même coup lui fermer une foule d'accès moins dignes d'elle ou même tout à fait condamnables. Comme toute autre oeuvre, le Scoutisme ne saurait s'improviser. Il faudra s'appliquer à bien acclimater cette institution d'ailleurs étrangère, à lui donner un idéal selon nos aspirations. C'est pourquoi tout son avenir est entre les mains de ses initiateurs. Le corps qui en prendra l'initiative devra d'abord constituer un comité d'étude capable de bien saisir les caractères de l'oeuvre et de l'adapter à notre tempérament et à nos institutions. Chez nous le scoutisme devra être païssus tout une oeuvre paroissiale. C'est là sa base la plus solide et sa plus sûre garantie d'existence.

Geo-Henri SAINT-MARIE

Les fables à 20 sous

Si le lecteur veut bien consulter la liste ci-dessous il constatera qu'il peut avoir pour le prix d'une brochure ordinaire cinq livres fort intéressants. Ce n'est ni la couverture ni le papier qui comptent dans un livre, mais le texte. Et c'est pour leur texte aussi que nous recommandons ceux-ci. L'un d'eux doit figurer dans la bibliothèque de toutes les familles chrétiennes; l'autre fait la joie des lettrés et est leur inséparable compagnon. Nous voulons parler des fables de La Fontaine qu'on doit connaître et que pour connaître on ne doit pas lire une fois, mais sans cesse feuilleter et relire.

Fables de La Fontaine, illustrées par Karl Girardet, 105 vignettes, volume cartonné de 400 pages. Epîtres et Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, suivis des prières durant la sainte messe, des vœux et des compliments du dimanche, volume cartonné de 250 pages.

Hygiène et pharmacie domestique, par Stella, volume cartonné de 100 pages.

Traux manuels pour les jeunes filles, par Stella, volume cartonné de 110 pages.

Manuel d'économie domestique et d'instruction ménagère, par Stella, volume cartonné de 200 pages.

20s. l'exemplaire, franco, ou les cinq ouvrages pour 75s. franco.

Petits romans à 18s. franco.

Alguempe — A dix-huit ans. Le mal du pays.

Arlet — Un conte bleu. Coeur de sceptique.

Bordeaux — La jeune fille aux oiseaux.

Champot — Soeur Alexandrine. Cas de conscience.

de la Brète — Un caractère de Française.

Foley — Coeur de roi.

Le Maître — La méprise de Collette.

Praveux — Le nouveau docteur.

Sandy — Les vieux nids.

A NOTRE-DAME

SECOND SERMON DE M. L'ABBE AUDOUIN SUR LES DEVOIRS DE L'EPOUX ENVERS SON EPOUSE

A Notre-Dame, hier soir, M. l'abbé Audouin a fait son deuxième sermon de la retraite aux hommes en parlant des devoirs de l'époux envers son épouse.

Il ne faut pas s'étonner, a-t-il dit, si la religion s'occupe d'une question aussi délicate que celle des devoirs du mari. La religion n'est pas seulement un culte et ne s'occupe pas seulement des cérémonies et des pratiques extérieures de dévotion. Elle est surtout un dogme et une morale et elle enseigne des vérités à croire et des préceptes à observer.

Cette morale de l'Eglise est complète. Elle indique ses devoirs à l'individu, à la famille, à la société. L'homme marié a des devoirs d'état auxquels il n'a pas le droit de se soustraire. Ces devoirs concernent d'abord l'épouse. Uni à sa femme pour la vie l'homme lui doit le respect, la fidélité et la bonté. C'est le thème du sermon de M. l'abbé Audouin.

Le respect de l'homme envers son épouse doit être à tous les points de vue. Même s'il la choisit pour des motifs superficiels, l'homme ne doit pas perdre de vue qu'il est lié à sa femme par le sacrement du mariage, qu'elle est la reine de son foyer, la mère de ses enfants. Aussi tout ce qui porte atteinte à l'honneur de la femme, à sa pureté, à sa grandeur, à sa dignité, atteint-il l'homme en plein coeur.

L'homme doit d'abord respecter la conscience de sa femme. Cette conscience de la femme est un droit inaliénable en même temps qu'une garantie pour l'homme. C'est donc une injustice envers sa femme si l'époux devient intolérant, si l'époux tente de détruire sa piété et sa foi. C'est aussi une grande imprudence parce que la femme chez qui les effets de l'éducation chrétienne diminuent devient moins forte pour lutter contre ses instincts.

Si le mari ne doit pas intervenir dans les croyances de sa femme, il ne doit pas non plus l'empêcher de remplir ses devoirs en l'induisant, par exemple, à ne pas viser aux fins ultimes du mariage: la procréation et l'éducation des enfants.

Le mari doit aussi respecter sa femme devant ses enfants qui doivent toujours avoir la plus grande estime et le plus grand respect pour leur mère. Il ne doit pas non plus parler des faiblesses de sa femme devant d'autres personnes, car cela entraîne souvent la perte de l'estime mutuelle et la ruine du foyer.

Le mari doit aussi fidélité complète à sa femme. L'adultère n'est pas seulement une injustice et une trahison, mais le plus grand malheur qui puisse atteindre deux époux. Et l'adultère de l'homme n'est pas moins grave que celui de la femme car il n'a pas plus de droits qu'elle.

Cette fidélité de l'homme doit aussi être du coeur. Il doit conserver à sa femme ses plus chers sentiments d'amour. Il n'a pas le droit d'aimer hors de son foyer, même si cet amour ne se réalise jamais, parce qu'il enlève encore à l'épouse le meilleur et le plus intime de son mari. Le mari est jaloux s'il devine que sa femme aime ailleurs qu'à son foyer et la femme a les mêmes exigences. Et son intuition particulièrement délicate lui fait toujours deviner que l'infidélité de son mari se détourne d'elle.

Enfin, le mari doit être bon envers sa femme. Il doit chercher à la rendre heureuse par tous les moyens honnêtes qui sont à sa portée. Il doit lui faciliter la vie d'intérieur et l'intéresser à ses activités si elle le désire. Il lui doit toutes les confidences comme il doit deviner ses desirs et ses besoins.

L'égalité des sexes voulue par les féministes est un leurre. Seule est possible l'association de l'homme et de la femme qui apporte chacun leurs qualités, leurs talents respectifs. La femme a la logique du sentiment et l'homme celui de la raison. C'est à l'homme d'aider sa femme, de la protéger sans pour cela paraître la prendre en pitié.

Chez l'homme comme chez la femme, il y a des faiblesses et des défauts. Mais ils ne sont jamais aussi accentués qu'on le dit. La vie de famille est une série de concessions perpétuelles, mais elle est rarement un enfer pas plus qu'elle n'est un paradis. Il ne faut exagérer ni dans un sens ni dans l'autre. Il s'agit de ne pas être égoïste, ce que l'homme est trop souvent.

Le prédicateur a terminé en conseillant la pratique des sacrements qui permettront l'oubli de soi-même et assurera le bonheur du foyer.

Mise au point

M. Ovide Filion, ex-échevin du quartier Villieray, s'est transmis le communiqué suivant:

« L'Assemblée des citoyens du quartier Villieray tenue dimanche dernier et convoquée pour choisir un candidat en opposition à l'échevin Jarry, des déclarations ont été faites me concernant.

« N'étant pas présent à cette assemblée, je tiens à faire une mise au point. Personne n'était autorisé à parler en mon nom à cette réunion. Pour ne pas laisser les citoyens de Villieray dans l'incertitude, je ferai les déclarations que je crois nécessaires, à une assemblée publique dont l'endroit sera annoncé dans les journaux, mercredi. »

Un suicide

Philippe Leboeuf, 67 ans, 825, rue Lagacière, est mort hier d'une blessure qu'il s'était faite à la gorge samedi soir. Il s'agit d'un suicide.

50 sous par mois

Pour 50 sous par mois, vous pouvez, en dehors de Montréal et de sa banlieue, recevoir le DEVOIR quotidien.

Hâtez-vous d'adresser votre demande au Devoir, 336 rue Notre-Dame est, Montréal.

LA MORT DU DUC D'ORLEANS

SON TESTAMENT. — SA SUCCESSION

Palermo, Sicile, 30, (S.P.A.) — Louis-Philippe, duc d'Orléans, prétendant au trône de France, est mort dimanche des suites d'une pneumonie qu'il avait contractée il y a quelques jours. Sa soeur, l'ex-reine Amélie de Portugal, se trouvait à son chevet.

Le duc d'Orléans était arrivé le 13 mars à Palermo, où il venait fréquemment, et comptait passer un certain temps dans la propriété qu'il y possédait, et qui lui était venue d'un héritage.

Le premier héritier en ligne de du duc de Chartres.

Le duc de Guise s'est toujours tenu en dehors des questions politiques.

On croit que le testament du duc d'Orléans contient une clause de mandant d'être inhumé dans la chapelle St-Louis de Dreux. Mais, comme la loi fait son père, le comte de Paris, il exige croit-on que le gouvernement permette au prétendant de participer aux funérailles. Si le gouvernement accepte, il est probable qu'on retardera les funérailles afin de profiter de la circonstance pour ramener en France le corps du comte de Paris et celui de sa femme qui reposent actuellement dans la chapelle St-Joseph, à Londres.

Dans de telles circonstances, le gouvernement radical français se trouverait dans l'obligation d'accorder tous les honneurs de l'hospitalité aux membres des familles royales étrangères, qui assisteront aux funérailles d'un prétendant du trône de France.

Il est possible que le gouvernement se tire de cette impasse en ne permettant pas que ces funérailles aient lieu en France maintenant, mais en laissant le duc de Guise demeurer au pays sous surveillance.

Le 13 avril au Monument National

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DE L'AUDITION D'OEUVRES CANADIENNES

Voici le programme de l'audition des oeuvres canadiennes qui aura lieu au Monument National, le 13 avril, à 8h. 15 précises:

I—Chant, piano, violoncelle. Sonnet d'Albert Lozeau, musique (Alexis Contant), Dr Louis Verschelden, M. Jean Belland.

II—Violoncelle. Cantilène (Arthur Bernier), M. Jean Belland.

III—Violon (a) Chant canadien (Un Canadien errant), (Alb. Chamberland); (b) Etude de concert (Caprice No 2, P. Rode), M. Albert Chamberland.

IV—Chant, poésie d'Albert Lozeau (a) Les Lucioles (Charles Beaudouin); (b) Cantilène de la Vierge (Alfred Labrière), extrait de Soeur Béatrice, sur un poème de Maeterlinck; (c) When Love is lost (Quand meurt l'amour) (Achille Fortier); (d) Poésie, Octave Crémazie, Le Canada (dédiée à M. Ed. LeBel), (Amédée Tremblay), Mlle Germaine LeBel.

V—Chant. Choeur à quatre voix égales. Sonnet d'Albert Lozeau, Musique (Fréd. Pelletier); le chœur Saint-Jacques Solistes, ténor: M. Gaston Nolin; baritone: M. Paul Tremblay. Dirigé par l'auteur.

VI—Chant (a) Poésies. Emile Nelligan: Le sabot noir (Charles Beaudouin); (b) Gonsalve Desaulniers: Mon secret (Achille Fortier); (c) Gonsalve Desaulniers: Marguerite (Achille Fortier), M. Rodolphe Plamondon.

VII—Quatuor à cordes (en une seule partie), (Rodolphe Mathieu); Plainte. MM. Albert Chamberland, René Gagnier, Eugène Chartier, Jean Belland.

VIII—Chant. (Poésies de Charles Gid); (a) Improvisé; (b) Rondelet (Thibault de Champagne), (Henri Gagnon). Dr Louis Verschelden.

IX—(a) Mazurka, (Henri Gagnon); (b) Pavane, (Georges-E. Tanguay); (c) Prélude, (Léo Roy); (d) A l'aurore (Emiliano Renaud); (e) Mazurka (Arthur Letondal); (f) Le Papillon (Cathia Lavallée); M. Léo-Pol Morin.

X—Chant et orchestre (a) Un peu d'ombre (Rodolphe Mathieu); Poésie de Baudelaire (b) Harmonie du soir. Chant, violon, orchestre. M. Rodolphe Plamondon.

XI—Orchestre (a) Réverie (Guillaume Couture); (b) Carillon (Arthur Letondal); (c) La plume courante... (J.-J. Gagnier); (d) Plaintes hivernales d'un érable effeuillé (J.-J. Gagnier). Trois miniatures (Robert Talbot). (a) Conte de fée, (b) Improvisation, (c) Clair de lune. La petite symphonie de Montréal. Directeur, J.-J. Gagnier.

Le piano Pratte est gracieusement fourni par la maison Langelet.

Comme on peut s'en rendre compte le programme est capable de répondre aux desirs des plus exigeants.

Les billets sont en vente à l'Institut Bruchési, 340, Saint-Hubert, téléphone Est 5929.

Service spécial de trains pour le dimanche de Pâques

DE RICHMOND A MONTREAL

Pour pouvoir à l'affluence de voyageurs qui quitteront la ville à la fin de la semaine de Pâques et qui reviendront le dimanche après-midi, le chemin de fer National du Canada se prépare à mettre en circulation un train spécial entre Richmond et Montréal, quittant Richmond à 4 h. 30 de l'après-midi le 4 avril, Saint-Hyacinthe à 6 h. et arrivant à Montréal à 7 h. 30 après arrêts aux stations intermédiaires. Pour éviter la ruée de la dernière minute, ceux qui projettent un voyage fessier bien d'acheter aussitôt que possible leurs billets de transport et de wagon-lit.

On peut obtenir autres renseignements, billets, places, etc., au bureau des billets à Montréal, 230, rue Saint-Jacques (Main 4731) ou de n'importe quel agent du chemin de fer National du Canada. (rec.)

Le cercle dramatique de l'Université de Montréal

Le Cercle dramatique de l'Université de Montréal débutait le printemps dernier, en nous donnant Les petits oiseaux de Labiche. Cet automne il obtient un succès que le meilleur optimisme n'osait espérer avec Les vivacités du capitaine Tic de Labiche également.

Il organise une nouvelle soirée pour le 19 avril au Monument National et nous donnera Le fiancé malgré lui, comédie en trois actes de Sylvane et Farges; il se fait fort d'obtenir un troisième succès qui éclipsera les précédents. Nous savons que la pièce est sous l'habile direction de M. Hector Charland et que les artistes ont tous une longue expérience de la scène.

Les billets sont dès maintenant en vente chez Ed. Archambeault, 312^e est, rue St-Catherine.

(Communiqué)

Feu M. l'abbé Joseph Toupin

Samedi matin est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, M. l'abbé Joseph Toupin, retiré à St-Edouard de Montréal. M. l'abbé Toupin était âgé de 72 ans, étant né à Chambly, le 12 novembre 1854. Il était le fils de Joseph Toupin, cultivateur et de Valentine Baril. Il fit ses études au petit séminaire de Montréal et fut ordonné par S. G. Mgr Fabre, le 28 août 1887. Il fut successivement professeur au petit séminaire de Montréal de 1887 à 1889, vicaire à la Cathédrale de Valleyfield de 1889 à 1892, desservant à Coteau du Lac, en 1893, à St-Antoine Abbé en 1894, curé fondateur de Woodstock, dans le Vermont, 1894 à 1898, où il a bâti une église et un presbytère en 1896, curé de Bellevue de 1898 à 1900, de St-Anicet de 1900 à 1905, de St-Antoine Abbé en 1905.

Demandez un

JAMBON ROULE

CONTANT

pour

PAQUES

VOYAGE No 1 DE LUXE

CONGRES EUCHARISTIQUE

DE CHICAGO

Pèlerinage National du DEVOIR

DU 18 AU 28 JUIN 1926

par le

CANADIEN NATIONAL

Trains de luxe: tout acier; dortoirs-palais, wagons-compartiments, réfectoires table d'hôte, observatoire avec radio, bagage.

La seule ligne canadienne directe Montréal-Chicago.

— Voies doubles tout le long.

PRIX: TOUS FRAIS COMPRIS

(sauf les repas à Chicago)

Lit du haut \$117.00

Lit du bas .. \$125.00

Billets réservés sur un dépôt de \$25.00.

Conditions spéciales à MM. les Ecclésiastiques désireux de loger dans des institutions.

DUREE DU VOYAGE

NEUF JOURS ET DIX NUITS

dont 5 jours à CHICAGO, 1 à KANKAKEE (grand ralliement français), 1 à DETROIT, 1 à BUFFALO et les CHUTES NIAGARA, 1 veillée et 1 nuit sur le LAC ERIE et une veillée sur le LAC ONTARIO.

— Service de GUIDES de langue française.

— Billets pour les grandes séances et celles de la section française.

— Hôtel de famille à proximité des grandes manifestations et des gares.

— Permanence à l'hôtel du DEVOIR et du C. N. R. au service des pèlerins.

— Salle à manger ouverte jour et nuit.

— Service de blanchissage (prix minima garantis).

Société choisie — Direction compétente

SANS ARRÊT

Huit Jours Complets Dont 5 à Chicago

Départ de Montréal le vendredi soir 18 juin; retour le samedi soir 26

Tous frais compris:

—Transport

—Logement dans un hôtel

de famille à proximité des principales manifestations

—Repas en route

—Voyage à Mundelein

—Visite de Chicago en autobus

—Assistance à la messe de minuit

—Billets pour les grandes séances

—Service de guides français

Prix de

Montréal. . . . \$100.00

Québec 112.00

Ottawa 95.00

Sherbrooke . . . 106.00

2 dans lit bas

\$ 95.00 chacun

\$ 95.00

107.00

90.00

101.00

101.00

Prix proportionnés de tous les autres endroits.

Wagons Pullman tout acier: dortoirs, réfectoire, observatoire, bagage. — Voie double directe.

Conditions spéciales aux ecclésiastiques.

Les billets sont réservés sur un dépôt de \$25.00.

S'adresser

à

VOYAGE - LE DEVOIR

ou à J.-P. Marion, représentant général du trafic des voyageurs au Congrès pour le Canadien National — Gare Bonaventure, Montréal.

Mort d'un élève du collège de St-Laurent

Edouard Badaux, âgé de 15 ans, élève de versification au collège de Saint-Laurent et fils du Dr Jos Badaux, de Saint-Laurent, est mort ce matin à l'hôpital de Saint-Laurent. Funérailles, demain matin.

Blessées par un camion

Mlle Amanda Ody, 39 ans, 452, rue Amherst, Mme Arthur Caron, 40 ans, et Antoinette Caron, sa fille, 10 ans, 452, rue Amherst ont été blessées par un camion automobile, hier après-midi, au coin des rues Amherst et Robin. Mme Ody a la jambe gauche fracturée et les deux autres souffrent de contusions. Le chauffeur du camion, L. Guilbeault, a été arrêté pour avoir conduit la voiture sans permis.

L'Océan Limité à déraillé

Moncton, 30. — L'Océan Limité a déraillé à un mille de la gare Canaan, à 19 milles de Moncton. Personne n'a été blessé.

Permettez à vos Clients

de voir facilement afin d'apprécier à leur juste valeur vos étalages de tissus délicats pour le printemps. Installez des Auvents de la Compagnie des Marchands dès maintenant. Placez votre commande avant que nous ne soyons trop encombrés.

Cotes données gratuitement. Téléphone Main 3330.

La Compagnie des Auvents des Marchands Limitée,

76 Est, rue St-Paul, Montréal.

Auvents des Marchands

MARCOLIVE

Huile d'Olive N°1
Garantie Pure

La Reine des huiles d'olives

La plus Savoureuse

En vente chez les principaux épiciers et pharmaciens

G. MARCELLINI & CIE
NICE FRANCE

Agent général pour le Canada
J. ALFRED OUMET
MONTREAL



Cotes données gratuitement. Téléphone Main 3330.

La Compagnie des Auvents des Marchands Limitée,

Le différend entre Trois-Rivières et le département des travaux publics

La ville devra d'abord se conformer aux conditions du contrat — Les ponts du Saint-Maurice

Québec, 30 (D.N.C.). — Le département des travaux publics ne les faits avancés par le Conseil municipal des Trois-Rivières au sujet des réparations aux ponts sur la rivière Saint-Maurice. On a annoncé récemment, en certains endroits, que le Conseil municipal des Trois-Rivières ne consentait à payer la somme que réclame de lui le département de la voirie pour les travaux de la Côte d'Or, que lorsque le gouvernement, de son côté, lui aurait versé sa quote part du coût des réparations aux ponts du Saint-Maurice.

Au département des travaux publics on prétend que le gouvernement, d'après la loi, s'est engagé à payer les deux tiers du coût des réparations à ces ponts, pourvu que cette contribution n'excède pas en tout \$100,000.

On affirme qu'à un moment donné, en produisant un état des dépenses qui excédaient déjà \$150,000

000 on réclama le paiement d'une somme de \$100,000 bien que certains travaux de protection dusse encore être faits aux fondations de plusieurs ponts pour compléter les réparations.

De façon à garantir le parachèvement, le gouvernement a cru sage de ne pas payer immédiatement en entier la somme de \$100,000 tout en assurant les autorités de la ville des Trois-Rivières, qu'il serait prêt à faire honneur à ses engagements dès le moment où elle se soumettrait elle-même à l'entente déterminant les travaux de réparations.

La ville des Trois-Rivières, ajoutant au département, est d'autant moins justifiée de prétendre recevoir tout l'octroi promis, avant même de s'être conformée aux conditions, que le gouvernement se doit à lui-même et à la province de voir à ce que l'argent qu'il distribue soient dépensé de façon à atteindre l'objet en vue.

Le comité des douanes siège à huis clos

OTTAWA, 30 (D. N. C.). — Le Comité d'enquête sur les douanes siège à huis clos, ce matin. Il voudrait, dit-on, trouver des méthodes d'expédier plus rapidement son travail, car il en est encore à Montréal après de nombreuses séances et n'a pu étudier la contrebande dans les autres villes canadiennes. Il présentera peut-être aussi un rapport intérimaire à la Chambre.

M. Elliott, le ministre du travail, prendra son siège au parlement vers le 12 avril prochain.

"Les familles canadiennes"

Tous ceux qui s'occupent de monographie canadienne voudront lire et posséder le livre du R. P. Godbout, le premier de la liste d'aujourd'hui qui a été tout par tous les spécialistes. Consultez aussi la liste des autres ouvrages. Ils sont intéressants.

NOUVEAUTES

ORIGINE DES FAMILLES CANADIENNES-FRANCAISES. — Extrait de l'Etat civil français — première série — par le R. P. Archange Godbout, O. F. M., volume in-8 de 264 pages sur magnifique papier "Alfa". — Au comptoir, \$2.00; par la poste, \$2.25.

L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE. — CE, préliminaires et fondation 1800-1844, volume de 324 pages. — Au comptoir, \$1.50; par la poste, \$1.65.

EMILE NELLIGAN et son oeuvre. — Au comptoir, \$1.00; par la poste, \$1.10.

CROISADE DE TEMPERANCE, sermons et conférences par le R. P. Paul-Arsène Roy, volume de 350 pages. — Au comptoir 90c.; par la poste, \$1.00.

En vente au SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 336, Notre-Dame est, Montréal.

La location des quais et hangars

La question de la location des quais et des hangars du port est maintenant réglée. Les changements sont peu importants, la plupart des compagnies de navigation gardant les quais et les hangars dont elles avaient l'usage l'année dernière. Les hangars 2, 3, 5 et 11 seront réservés aux compagnies qui ont la Robert Reford Company pour agence locale, (Cunard, Anchor-Donaldson, Thomson, Cairn et Canada-Cuba Line), les hangars 4 et 6, à la compagnie White Star, les hangars 7, 8, 9 et 10, au Pacifique Canadien, les hangars 12, 14 et 25, à la flotte de la marine marchande canadienne, les hangars 13, 15 et 19, à la McLean Kennedy, Ltd., les hangars 16 et 17, à Furness Withy and Co., le hangar 18 servira à l'International Transport Services, Ltd., le hangar 26, à Elder Dempster and Co., le hangar 27, à la New Zealand Shipping Co., Ltd., et le hangar 47, à la Hudson Bay Co. La commission réserve plusieurs hangars aux caboteurs dont le nombre croît chaque année.

Plusieurs compagnies ont demandé l'érection de hangars en toile d'acier à l'extrémité des quais Alexandra, King-Edward et Jacques-Cartier. On ne sait pas encore si la commission pourra se rendre à leur demande.

L'hôpital du radium

Annoucé à plusieurs reprises comme toute prochaine, l'ouverture du nouvel hôpital du radium devrait être chose faite à l'heure présente. Récemment encore, un des principaux officiers de l'université nous annonçait que le nouvel hôpital était sur le point d'être ouvert. Il est loin d'en être ainsi, cependant. Les travaux d'aménagement, d'abord poussés avec rapidité, ont ralenti soudain. Les renseignements officiels manquent. Au sujet du retard dont souffre l'institut du radium, il n'y a apparemment qu'une explication plausible: ce retard provient de l'opposition avouée que certains officiers de l'administration continuent de faire au projet.

La propriété des îles de la rivière Jésus

Le juge Ducloux a rendu jugement en février dernier sur le litige de la succession Masson, héritière des Seigneurs de Terrebonne contre le Séminaire de Québec.

Ce dernier avait donné des droits de propriété en 1925, à J. G. Héroux, sur une île de la rivière Jésus, située dans la paroisse Saint-François de Sales. Héroux a coupé quelques arbres sur ladite île. La succession Masson est intervenue par un bref d'injonction interlocutoire pour empêcher Héroux de couper les arbres, en soutenant que cette île lui appartenait.

L'action principale a porté sur la possession de trois îles de la rivière Jésus, situées dans les paroisses Ste-Rose et St-François de Sales. La succession Masson, en tant qu'héritière des seigneurs de Terrebonne, prétendait qu'il y a 200 ans, le Séminaire de Québec, par contrat notarié avait cédé la propriété de toutes les îles sur la rivière Jésus à la seigneurie de Terrebonne. Cette dernière ne s'en est jamais départi et à plusieurs reprises a affirmé ses droits de possession.

Le juge Ducloux a déclaré que l'acte de donation fait il y a deux cents ans était valable et constituait la succession Masson, héritière des seigneurs de Terrebonne, les seuls possesseurs des îles, et qu'il y avait droit de propriété sur ces îles.

Quelques procès

Le juge Martineau entend la cause de A. Grignon contre Fred Hamilton. Il s'agit d'une réclamation de \$385 pour dommages à un auto à la suite d'une collision à Ste-Rose, le 23 août 1925.

Le juge Walsh a rejeté une poursuite d'Aboosamra Kouri contre Masson et Fils. Kouri avait vendu des citrons à Masson le 20 juillet dernier. Masson a refusé la condition pour raisons de mauvaise qualité. Kouri réclamait \$1,030 de dommages. Le juge a déclaré que les citrons étaient en effet de qualité inférieure.

Le juge Bruneau a entendu une requête d'Octave L'Esperance contre la cité de Montréal et le record de Sempie mis en cause. L'Esperance a été condamné à \$25 d'amende pour offense à l'hygiène. Il en appelle par bref de certiorari pour technicalités.

Les Dominions et la S. D. N.

Londres, 30 (S.P.C.). — Le député libéral de Hull, M. J. Kenworthy, a demandé au gouvernement si le député de la Grande-Bretagne au comité de la S. D. N. chargé de réviser la constitution du Conseil a été nommé et si les Dominions seront représentés à ce comité.

M. Baldwin a répondu que ce député n'a pas nommé et qu'il sera libre de négocier avec les autres députés pour assurer les intérêts de la S. D. N. Il n'a rien dit au sujet de la représentation des Dominions.

Une pulperie à Terrebonne

Saint-Jean, Terre-Neuve, 30 (S. P. A.). — L'International Paper Co. de New-York fait des tentatives pour obtenir une large région forestière sur la côte nord-est de l'île pour y établir une pulperie. Le gouvernement a proposé un bill à cette fin hier soir.

Déclaration de M. Miles

M. MARTIN LUI AVAIT OFFERT DE SE RETIRER — IL ETAIT FAVORABLE A L'ELECTION D'UN CITOYEN DE LANGUE ANGLAISE — M. MILES EST LE CANDIDAT DE L'ELEMENT ANGLAIS

M. Henry Miles, candidat à la mairie, a fait, ce matin, la déclaration suivante:

"J'ai accédé à la requête qui m'a été présentée m'offrant la candidature à la mairie de cette ville. Les citoyens de langue anglaise de la métropole admettent que l'élection d'un des leurs à cette haute fonction ne peut se faire sans la coopération et la bienveillance des citoyens canadiens-français. A cause de mes occupations absorbantes, je n'aurais aucune ambition personnelle pour convoiter cet honneur, mais d'un autre côté, il me semble que l'occasion est favorable pour connaître l'opinion publique à ce sujet. C'est pourquoi j'ai décidé de faire ce que j'estime être mon devoir et cela en toute franchise.

"Il y a deux semaines, M. Médéric Martin m'a offert de se retirer comme candidat en ma faveur, exprimant l'opinion qu'il était favorable à l'élection d'un citoyen de langue anglaise pour cette haute fonction, cette fois-ci. Subsequemment, il s'est retiré. Nonobstant cette opinion personnelle et cette décision de M. Martin, la question s'est soulevée parmi les citoyens de langue anglaise qui m'ont prié de réaliser cette idée d'une façon pratique en me présentant devant l'électorat. Il me semble que la chose vaut la peine d'être tentée, et si l'on m'estime être un digne représentant de mes propres concitoyens, mon succès va démontrer, de toute façon, à la face du monde, un remarquable esprit d'équité, de justice et de considération de la part de la majorité canadienne-française vis-à-vis la minorité anglaise de cette ville."

Un bref d'injonction

Le juge Bruneau a continué jusqu'au 8 avril, ce matin, une injonction intérimaire demandée par Jean Letourneau contre Joseph Letourneau et al., défendeurs, et la Société d'Administration Générale, mise en cause.

Le demandeur déclare qu'il est administrateur des successions Charles-H. Martel et de Mme Flavie Letourneau, lesquelles sont propriétaires de 240 actions de la Banque Provinciale du Canada. Les défendeurs ont engagé en leur nom et au nom de la Cie Letourneau Fils les 240 actions d'une valeur de \$24,000 à la Société d'Administration Générale pour garantir un emprunt de \$100,000.

Le demandeur prétend que les défendeurs n'avaient aucun droit d'engager lesdites actions sans le consentement des deux successions, et il demande l'annulation de cette garantie.

D'autre part, la Société d'Administration devait faire vendre hier aux enchères par Marcotte et Frères les 240 actions pour rentrer dans son prêt. Le demandeur a sollicité un bref d'injonction pour empêcher cette vente tant que l'action ne sera pas réglée définitivement.

Le juge a accordé l'injonction et l'a continuée au 8, ce matin.

Les funérailles de M. l'abbé Toupin

Les funérailles de M. l'abbé Joseph Toupin ont eu lieu, ce matin, au milieu d'un grand concours de membres du clergé et de fidèles. Le service a été célébré en l'église de Saint-Edouard. C'est S. G. Mgr Guillaume Forbes, ancien concubinaire du défunt, qui a fait la levée du corps. M. le chanoine L.-A. Jamin a chanté la messe, assisté de M. l'abbé J.-M. Bourbonnais, curé de Châteauguay, et de M. l'abbé H. Lecour, curé de Saint-Luc.

On remarquait au sanctuaire: Mgr J. Dorais, vicaire général de Valleyfield, M. le chanoine Albert Valois, représentant de l'archevêché de Montréal, et plusieurs autres.

Montréal proteste

Le maire Duquet a reçu un message de M. William-George Bruce, président de l'Association des ports des grands lacs, protestant contre la diversion des eaux du lac Michigan, réclamée par la ville de Chicago.

A ce télégramme, M. le maire Duquet a répondu par trois messages de protestations. L'un envoyé à l'honorable M. Stewart, ministre de l'Intérieur à Ottawa, l'autre à M. Wallace Dempsey, et le troisième au général Taylor.

Le maire Duquet formule la plus vive protestation contre cette diversion des eaux auprès de M. Dempsey et du général Taylor.

Vers le pôle nord

Fairbanks, Alaska, 30 (S.P.A.). — A la suite des bons résultats obtenus au premier essai de son aéroplane, le capitaine Wilkins a décidé de s'envoler mercredi vers le pôle Nord si la température est propice. Cet aéroplane avait été endommagé lors d'une envolée, le 18 mars, et c'est la première fois qu'on le met à l'essai depuis.

Les ressources naturelles de l'Alberta

Ottawa, 30 (D.N.C.). — Le parlement commencera cet après-midi l'étude du projet de loi remettant à l'Alberta ses ressources naturelles. S'il y a du temps de reste, il prendra les pensions aux vétérans et les crédits aux colonies.

M. Henry Miles est candidat

LA COURSE A LA MAIRIE SE FERA MAINTENANT ENTRE TROIS CANDIDATS — M. MARTIN PEUT REVENIR

Le greffier a eu, aujourd'hui, la surprise du jour, lorsque M. Henry Miles, conseiller législatif, industriel bien connu, est venu réclamer son bulletin de présentation pour la mairie. M. Miles est maintenant résolu à faire la campagne contre M. l'échevin J.-V. Desaulniers et M. J.-B. Baillargeon.

La nouvelle a soulevé beaucoup d'animation dans les couloirs de l'hôtel de ville remplis d'échevins et de candidats. De plus en plus, on parle maintenant de la réapparition de M. Médéric Martin dans la lutte, surtout si MM. Desaulniers et Baillargeon manifestent la moindre intention de se retirer en faveur de M. Miles. M. Baillargeon nous a cependant déclaré qu'il continue la lutte.

Samedi, jour de la proclamation des candidats, nous réserve donc de fortes surprises.

Ce soir, M. Desaulniers tiendra sa deuxième assemblée de la campagne, à l'Académie Saint-Paul, rue Saint-Denis, angle Beaubien.

DANS SAINT-EDOUARD

Hier soir, M. Victor Carmel, candidat à l'échevinage dans le quartier Saint-Edouard, a fait l'ouverture officielle de son comité au No 2483, rue Saint-Hubert. M. Louis Boisset est en charge du comité, assisté de MM. Daniel Kochenburger, Edmond Lacasse et Dominic Lanno. M. Joseph Carrière est le secrétaire du comité.

DANS SAINT-EUSEBE

Dans ce quartier, l'échevin J.-W. Riel, candidat à l'échevinage, ouvrira son comité, demain soir, à l'angle des rues Frontenac et Rouen. M. Riel a déposé son bulletin de présentation, qui porte les signatures de MM. Dr. H. Desaulniers, A. Rinfret, E. Bélanger, R. Venne, J. Bélanger, C. Blais, J.-D. Charland, Dr. G.-H. Martineau, A. Lafrance, E. Robert, I. Nantel, J.-A. Nelson, A. Labonté, A. Durocher, G. Messier, G. Gendron, A. Meloche, L. Archambault, Eugène Bélanger et autres.

DANS DELORIMIER

M. Armand Malo, que des électeurs avaient prié de se porter candidat dans le quartier Delorimier, a décliné l'honneur de la candidature et a déclaré qu'il s'ajoutait à une enquête officielle qui vient d'être faite par M. McGregor, avec l'aide de M. E. McQuirk, représentant spécial du ministre du travail à Montréal.

Ceux-ci se sont renseignés au moyen de questionnaires à tous les boulangers de Montréal, d'entrepreneurs personnels et de correspondance avec plusieurs d'entre eux ainsi qu'avec des représentants des minoteries et autres personnes.

Chaque boulanger a fait connaître, pour une période d'un mois, le total et le détail des frais, les prix de gros et de détail, les salaires, les heures de travail et, dans plusieurs cas, les quantités relatives des ingrédients utilisés.

Le rapport rappelle l'enquête municipale, faite l'automne dernier, sous la présidence de l'échevin Tremblay, et cite partiellement les conclusions du rapport de la Commission. Celle-ci n'a pu dire s'il existait une entente pour fixer un prix minimum du pain à Montréal. Elle déplorait cependant le fait qu'au Canada, pays producteur de blé, le prix soit plus cher qu'ailleurs.

Dans Maisonneuve

Ce soir, à la salle du marché, assemblée convoquée par M. Edgar Lelièvre, candidat à l'échevinage. Plusieurs orateurs accompagneront le candidat.

Ce soir dans Saint-Jacques

M. Joseph Chartier, candidat à l'échevinage dans le quartier Saint-Jacques, fera ce soir même l'ouverture de son comité, coin Wolfe et de Montigny, par une assemblée qu'il y tiendra et qui commencera à huit heures.

M. Chartier exposera son programme et il sera accompagné de plusieurs orateurs: MM. Wilfrid Pilon, Félix Desrochers, John Bumbray, L. Morin et autres.

Le tourisme à Québec

Québec, 30 (D.N.C.). — Le Club automobile de Québec prévoit que la prochaine saison de tourisme à Québec sera fort active. Déjà, le secrétaire du club a reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part d'Américains qui expriment le désir de visiter la province, au cours de l'été.

Le Club automobile a décidé d'organiser une grande campagne de protection contre les accidents d'automobiles. Une semaine spéciale, celle du 23 mai probablement, sera consacrée à cette campagne de protection.

Réunion du conseil d'agriculture

Québec, 30 (D.N.C.). — Le Conseil d'agriculture s'est réuni, ce matin, au Parlement sous la présidence de M. C.-E. Desrosiers. Le sous-ministre de l'Agriculture, M. Grenier, était présent et a fait l'éloge de M. Paul Tourigny et de M. Louis Lavallée, de Saint-Hyacinthe, deux membres défunts du conseil.

M. Grenier a aussi parlé de l'industrie laitière et insisté sur la nécessité de faire de bons produits pour obtenir de meilleurs prix. Il a rappelé la nécessité de faire d'abord les produits consommés sur le marché local. En général, la situation agricole semble s'améliorer spécialement pour les produits agricoles.

Etaient présents MM. Pilon, député provincial, J. S. Messier, R. E. Skillen, R. Manseau, M. Archambault, J. B. Carboneau, N. Lachapelle, E. Gaudet, J. Cloutier, Eng. Godbout, G. Toupin, Ls. Rochelleau, R. Summerby et Oscar Lessard, secrétaire.

La boulangerie à Montréal

M. F.-A. MCGREGOR, DANS LE RAPPORT DE SON ENQUETE SUR LA FABRICATION ET LA VENTE DU PAIN DANS LA METROPOLE, CONCLUT QU'IL N'Y A PAS EU DE COALITION AU DETRIMENT DU PUBLIC

Que dans l'industrie montréalaise de la boulangerie il n'a pas existé, entre les boulangers des groupes non anglais, de coalition ou de convention opérant au détriment du public ou contre son intérêt.

Que la fusion, en avril 1925, de trois grandes boulangeries anglaises, n'a pas eu pour effet de hausser mais de diminuer le prix du pain de ces établissements fusionnés et des autres établissements analogues.

Telles sont les deux principales conclusions d'un rapport que M. F.-A. McGregor, registraire en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, vient de faire tenir à M. J.-H. King, ministre suppléant du travail, à Ottawa.

Ce rapport, rendu public aujourd'hui, est très élaboré. Nous le résumons substantiellement:

"Six individus, sujets britanniques, domiciliés au Canada et âgés de 21 ans révolus" ont demandé une enquête au sujet d'une prétendue coalition pour la fabrication et la vente du pain, à Montréal. La demande était faite en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, et les requérants prétendaient qu'il existait, à Montréal, une coalition ayant pour effet de faire disparaître la concurrence et de créer un monopole; de fixer des prix uniformes; de gros et de détail, qui doivent être observés par tous les boulangers et épiciers de Montréal; de maintenir ces prix uniformes par les moyens suivants: refuser la farine aux boulangers vendant au-dessous des prix de gros ou de détail établis; refuser le pain aux épiciers vendant au-dessous du prix de détail établi.

La loi des enquêtes prévoit d'abord une enquête officielle par un registraire pour voir s'il y a lieu à une enquête complète et officielle. C'est une enquête officielle qui vient d'être faite par M. McGregor, avec l'aide de M. E. McQuirk, représentant spécial du ministre du travail à Montréal.

Ceux-ci se sont renseignés au moyen de questionnaires à tous les boulangers de Montréal, d'entrepreneurs personnels et de correspondance avec plusieurs d'entre eux ainsi qu'avec des représentants des minoteries et autres personnes.

Chaque boulanger a fait connaître, pour une période d'un mois, le total et le détail des frais, les prix de gros et de détail, les salaires, les heures de travail et, dans plusieurs cas, les quantités relatives des ingrédients utilisés.

Le rapport rappelle l'enquête municipale, faite l'automne dernier, sous la présidence de l'échevin Tremblay, et cite partiellement les conclusions du rapport de la Commission. Celle-ci n'a pu dire s'il existait une entente pour fixer un prix minimum du pain à Montréal. Elle déplorait cependant le fait qu'au Canada, pays producteur de blé, le prix soit plus cher qu'ailleurs.

Pas nécessairement sujet britannique

Le juge Ducloux a déclaré que les mariages entre Juifs célébrés par des rabbins durent nommés et reconnus par leur congrégation ne peuvent être annulés pour le seul motif que le célébrant n'était pas sujet britannique. Il s'agissait d'une action en annulation de mariage d'Isidore Kahn contre Mildred Gordon.

On doit remarquer que la loi ne stipule pas que le curé, le ministre ou le rabbin doit être sujet britannique. Chaque fois qu'une église, une chapelle ou une mission église, une chapelle ou une mission catholique, ou une église protestante, une congrégation ou une autre société religieuse est autorisée par la loi à tenir les registres de l'état civil, le curé, le prêtre, le ministre desservant cette église, cette congrégation ou cette société religieuse, devient ex-officio le gardien de ces registres, est autorisé par la loi à tenir ces registres et est par suite compétent à célébrer le mariage.

Mort du Dr J.-P. Leduc

Mariville, 30 — Nous apprenons la mort du Dr Jean-Philippe Leduc survenue hier soir à l'âge de 73 ans. Il avait fait ses études classiques à Sainte-Marie du Monnoir et ses études médicales à l'Université Laval à Montréal. Reçu médecin en 1875 il exerça sa profession à Mariville depuis 35 ans.

Survivant au défunt: sa femme, née Emma Nadeau, ses fils le Dr Roméo, Gaston et le Dr Philippe Leduc, ses filles: Mmes J.-A. Arpin, Georges Bouvier, Gaston Nolin, Gabrielle, Simonne et Irène.

Les funérailles auront lieu demain, mercredi, à Mariville, vers 9 h. 30.

L'enquête sur le travail du dimanche

Québec, 30 (D.N.C.). — Les membres de la Commission d'enquête sur le travail du dimanche sont très actifs. Ils ont déjà visité plusieurs industries et un des commissaires disait hier que la Commission espère terminer son travail dans une quinzaine de jours. La Commission fera son rapport au gouvernement peu de temps après avoir fini ses visites.

Le Devoir au congrès de Chicago

PLUS QUE DEUX JOURS!

Notre prime — Le drapeau — Une poignée de renseignements

Deux jours seulement restent à ceux qui veulent participer au tirage de la magnifique sacoche de voyage que la maison Villemore & Frère a eu la gracieuseté d'offrir à ceux des pèlerins du Voyage No 1 qui se seront inscrits avant le 1er avril.

Aux retardataires donc de se hâter.

POUR LE DRAPEAU

Nous prions ceux qui croient que les pèlerins devraient avoir à Chicago leur drapeau particulier de vouloir bien se hâter de nous signifier leur adhésion et de nous dire en quelle mesure ils sont disposés à contribuer à l'achat de ce drapeau. Nous avons intérêt à être le plus tôt possible fixés sur ce point.

EN L'HONNEUR DE MARQUETTE

La manifestation en l'honneur du P. Marquette, qui aura lieu à Chicago le jour même de l'ouverture du congrès, ajoutera un grand intérêt au caractère que l'on pourait appeler secondaire, encore qu'il soit important, du congrès. Il aidera à rappeler les origines françaises de l'Ouest.

Nous faisons d'abord un pèlerinage religieux, mais qui nous en voudra de relever là-bas les traces glorieuses des hommes de notre race?

Qui nous en voudra de profiter de l'occasion pour prendre un plus intime contact avec nos frères les Franco-Américains?

POUR LES PELERINS D'OTTAWA (Voyage No 1)

Nous avons le plaisir de répéter à nos amis de la Capitale qui feront avec nous le voyage No 1 qu'il ne leur en coûtera pas un sou de plus qu'à ceux qui partiront de Montréal même. Nous leur offrons gratuitement le voyage Ottawa-Montréal et retour. Il va de soi que le même avantage est gracieusement offert à tous ceux qui sont desservis par le Canadian National, entre Ottawa et Montréal.

POUR LES ECCLESIASTIQUES

Nous avons déjà marqué que des conditions spéciales (pour le logement) peuvent être faites aux ecclésiastiques qui voudront loger à Chicago dans des institutions religieuses. Qu'ils aillent au congrès avec le voyage No 1 ou avec le No 2, les ecclésiastiques pourront profiter de ces conditions.

Le rapport rappelle l'enquête municipale, faite l'automne dernier, sous la présidence de l'échevin Tremblay, et cite partiellement les conclusions du rapport de la Commission. Celle-ci n'a pu dire s'il existait une entente pour fixer un prix minimum du pain à Montréal. Elle déplorait cependant le fait qu'au Canada, pays producteur de blé, le prix soit plus cher qu'ailleurs.

LA RUE DES COMMISSAIRES

UNE LETTRE DE M. J.-A. COTE SUR L'ETAT D'ETOYABLE DE CETTE ARTERE

Au sujet de la rue des Commissaires, la maison J.-A. Côté a formulé de vives protestations auprès du maire et des échevins contre l'état déplorable de cette artère.

La lettre de M. J.-A. Côté dit entre autres choses: "Qu'il nous soit permis d'attirer votre attention immédiate sur l'état actuel déplorable de la rue des Commissaires à cette époque de fonte des neiges. Pour une rue du trafic lourd si intense, c'est une honte d'y constater le mauvais état de chemin. A partir de la rue McGill jusqu'à la rue Berri, ce n'est que fondrières et mares d'eau et la circulation y est très dangereuse. Une visite vous convaincrà de ces assertions. Ce matin, jour de marché, c'était pitoyable. En face de notre magasin, au no 173, nous avons une mare où les voitures enfoncent jusqu'au milieu des roues, et cet endroit n'est pas le seul de sa nature. Nous en sommes réduits à nous demander ce que le département de la voirie pense quand on voit la rue Sainte-Catherine, l'avenue du Parc et autres artères de trafic léger en très bon état et bien nettoyées pendant que la rue des Commissaires, rue d'activité et de grande circulation, reste comme un chemin de campagne."

"On ne saurait prétendre qu'un tel état de choses n'affecte pas le commerce. Cet état de choses cause un gros dommage au commerce important établi dans cette partie de la ville. Vous êtes prié de voir à ce que cet état de choses soit amélioré immédiatement et que les dispositions soient prises afin de débarrasser cette rue des mares d'eau et des trous qui en rendent la circulation très dangereuse. Et il serait opportun qu'on prenne les moyens d'éviter la répétition de cet état de choses une autre année."

Le maire Duquet a communiqué cette lettre au greffier pour la référer au conseil.

Faits divers

Le juge Lacroix a condamné Ls. Lambert, coupable d'avoir volé du bouret estimé à \$10 au C.P.R., à un an de prison.

Il a condamné Georges Boucher à 6 mois de prison, Henri Trudeau à 3 mois de prison et Lucienne Côté à un mois de prison pour vol d'un colis de la Dominion Express contenant de la lingerie.

Il a condamné Paul Brodeur alias Pepin à 5 mois de prison pour escroquerie et son copain, Georges Blay, à 2 mois de prison.

R. Forget a été trouvé coupable de vol d'une montre et de bijoux. Sentence le 6 avril.

F. Fong accusé de tentative de suicide a été acquitté.

<

L'Assistance maternelle

L'assemblée annuelle de l'œuvre a eu lieu, hier après-midi, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Gauthier — La femme dans le rôle qui lui est propre

"Dans une ville comme la nôtre, où le mal court les rues, s'étale partout, il est consolant pour un pasteur de voir des organisations comme la vôtre et comme celle de la St-Vincent-de-Paul, faire œuvre de miséricorde en soulageant les malheureux. Autant j'apprécie le rôle de nos femmes quand elles sont à leur place, gardiennes du foyer ou bien anges de charité, autant je les redoute quand elles s'engagent témérairement dans le domaine de la politique. Quel danger ne peuvent-elles alors faire courir à l'ordre social? Quant à vous, Mesdames, continuez à jouer un rôle dans le domaine que vous avez choisi, celui de la charité. Les politiques ne pourront jamais vous y rejoindre."

Telles sont les paroles que Sa Grandeur Mgr Gauthier adressait, hier après-midi, aux dames de l'Assistance maternelle, qui tenaient leur réunion annuelle, à la maison de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, rue Sherbrooke est.

Sa Grandeur occupait le fauteuil. Il avait à ses côtés la présidente de l'œuvre, Mme Hamilton, Mgr Bélanger, curé de St-Louis-de-France, M. Leblond, de St-Louis-de-France, aumônier de l'hôpital de l'Assistance maternelle, rue Cherrier, le Dr J.-A. Beaudin, directeur du service provincial d'hygiène, M. Joseph Hurlbut, président de la Société catholique de protection et de renseignements.

Chaque comité paroissial de l'Assistance maternelle était représenté par sa présidente ou par une autre de ses officières.

La secrétaire du comité général a d'abord lu son rapport, le quatorzième. Nous le résumons substantiellement:

RAPPORT DE L'ANNEE 1925

L'œuvre fondée pour secourir les mères pauvres dans leur foyer, à la naissance d'un enfant, prend de plus en plus d'expansion. L'année dernière, 890 mères ont été soignées, 75 de plus qu'en 1924. De ce nombre 580 furent assistées par le comité général qui a la direction de l'œuvre et s'occupe des mères là où il n'y a pas un comité paroissial.

Pour vérifier la justesse des demandes, 688 enquêtes ont été tenues par la garde enquêtrice, Mlle Piché; 2010 visites ont été faites par les deux gardes-malades, Mmes Daoust et Lafortune, préposées au soin des mères et des bébés, de même que 384 visites spéciales aux accouchées.

Selon les besoins les mères ont reçu gratuitement les remèdes, la literie, la lingerie, la layette, les laines, les provisions et le chauffage; 1407 layettes, 212 literies, 1,423 commandes de provisions ont été distribuées.

Au dispensaire, situé dans la maison de l'œuvre, 118, rue Cherrier, sont reçues les mères assistées par le comité général et par les comités paroissiaux. Là, deux fois la semaine, le mardi et le vendredi de 2 h. à 5 h., consultations médicales, les remèdes sont gratuits.

En 1925, 1,727 consultations ont été enregistrées; 1,321 prescriptions ont été remplies et 2,521 médicaments ont été distribués.

De plus, 1,382 personnes y sont venues pour demander du secours et des renseignements.

Les docteurs Giroux et Smith sont les médecins du dispensaire. La garde est Mlle Lague.

Les jours de consultation, les malades ont été reçues par les dames du comité, Mmes Pinsonnault, Girardot, Montpetit et Grifflin, secondées par Mmes Yvonne Cloutier, Pauline Bertrand, Jeanne Boyer et Solange Thibodeau, Mmes Simonne Lebel et Blanche Marlen se chargèrent de servir aux pauvres mères une légère collation.

L'hôpital, situé dans la maison de l'œuvre, compte 10 lits.

En 1925, 152 mères et leurs bébés y ont été traités avec un total de 2,237 jours d'hospitalisation.

Pendant l'année, 10 décès ont été enregistrés: 3 adultes et 7 bébés. A l'hôpital, 2 mères et 7 bébés.

Au service extérieur, 1 mère et 8 bébés. Cependant il est bon de noter que deux des mères étaient mourantes lorsque furent requis pour elles les services de l'œuvre et que des 15 bébés décédés, 3 étaient nés morts et deux étaient prématurés.

L'Assistance maternelle a continué pendant l'année, son enseignement aux mères des premières notions d'hygiène et de puériculture. Elle leur a démontré la nécessité qu'il y avait pour elles de nourrir leurs enfants. A peu d'exceptions, ces conseils ont été suivis.

Dix médecins, au service du comité général de l'Assistance maternelle et rémunérés par l'œuvre, ont donné leurs soins aux malades, les docteurs E. Giroux, C. Smith, E. Gariépy, R. Gaudet, J.-O. Guay, J. Lefebvre, J.-L. McIntosh, D. Chouinard, G.-H. Martineau et J.-A. Caisse. Le conseil les prie de croire à sa gratitude.

Le vestiaire, établi dans la maison de l'œuvre, fut confié à Mlle Piché et Decary. Il a pourvu aux multiples besoins des pauvres. Au cours de l'année, 12,086 morceaux de couture ont été confiés aux dames ouvrières. A Mmes Pinsonnault, Beaudry, Leduc, Dorval, Lachance, Thibodeau, à Mmes Marchand, Boyer, Brunelle, Bertrand, directrices de ces divers ateliers, à Mlle Laporte, à Mlle Blanchet, religieuses du Sacré-

Cœur, et à leurs élèves du Sault-aux-Roches et de l'école Sacré-Cœur, rue St-Alexandre, s'adresse la reconnaissance du comité général.

Dans les salles du dispensaire, chaque jeudi, sous la présidence de la maison, plusieurs dames se dévouent sans compter à l'œuvre de la couture. Leur ouvrage a grandement contribué au maintien du vestiaire.

Ses remerciements le comité les doit encore au Needle Work Guild de qui il reçut par l'entremise de Mme J.-T. Ostell, 139 morceaux de literie et de lingerie.

L'œuvre de la couture individuelle a fait aussi sa large part pour l'entretien du vestiaire, grâce à Mmes Perrault, Latour, Fossier, Montpetit, Mlle Carbray et Renaud.

Une heureuse initiative de la directrice de la maison fut la création d'un ouvroir pour les mères venant au dispensaire le mardi et le vendredi. En attendant la consultation médicale elles apprennent à confectionner une layette tout en écoutant une lecture faite par l'une des dames du comité, sur l'hygiène et la saine alimentation.

Madame F. Monette a établi l'œuvre de la lingerie au bénéfice de l'hôpital. Le comité général remercie les généreux donateurs qui ont envoyé pour ses pauvres des vêtements et des meubles et aussi M. Bailargeon pour avoir fait distribuer gratuitement les colis destinés à l'œuvre et à ses protégées.

L'hôpital de l'Assistance maternelle étant situé dans la paroisse de St-Louis-de-France sa direction spirituelle a été confiée au dévouement de M. l'abbé Labelle.

En 1925, le conseil général de l'Assistance maternelle fut maintenu en fonctions: Mme E. Girardot devint 2ème vice-présidente en l'absence de Mme G. Marchand, Mlle Adèle LaMothe devint secrétaire et Mlle Jeanne Boyer, assistante secrétaire correspondante.

Pour l'aider à subvenir aux besoins de ses pauvres l'Assistance s'adresse aux conférences de la St-Vincent-de-Paul. Toujours elles accueillent favorablement ses demandes. Au président général, aux présidents et aux membres de cette société l'Assistance offre ses sincères remerciements. Elle les adresse encore aux hôpitaux de la ville, à l'Assistance municipale, aux divers établissements charitables et à la Société catholique de protection et de renseignements aux bons offices desquels elle a dû souvent recourir.

Elle remercie particulièrement son bureau d'avisers.

Les 19 comités paroissiaux de l'œuvre ont assisté 319 mères pendant l'année 1925. Ils ont été établis dans les paroisses suivantes: Saint-Jacques, St-Pierre, la Nativité, St-Jean-Baptiste de la Salle, le Très-Saint-Nom de Jésus, Saint-Louis de France, St-Jean-Baptiste, l'Immaculée-Conception, l'Enfant-Jésus, St-Georges, St-Hélène, St-Joseph, St-Charles, St-Irénée, St-Elisabeth du Portugal, Ste-Cunégonde, St-Henri, Notre-Dame des Sept-Douleurs de Verdun et Ste-Claire de Tétréville.

Ce dernier comité, dont Mme Higgins est la présidente, fut établi le 11 novembre dernier, à la demande de M. curé Fautoux. Mmes Grenier et Beauchesne, représentant le comité général, avaient été déléguées à son inauguration.

Pour travailler à l'expansion de l'œuvre dans les paroisses de la ville un sous-comité a été établi. Il se compose de Mmes Grenier, Beauchesne, Montpetit, Mignault et Brodeur.

Le comité général offre des félicitations à Mmes Georges Parent et Mme de Lottinville, présidentes de l'Assistance maternelle de Québec et de Sherbrooke, pour le travail accompli dans ces deux villes.

Il félicite aussi Mme Dianne, fondatrice d'un comité de l'œuvre dans la Beauce.

Pour subvenir à ses multiples besoins l'Assistance maternelle placée sous la loi dite de l'assistance publique a reçu avec reconnaissance une subvention du gouvernement provincial et une autre de la cité de Montréal. A ces subsides se sont ajoutées la souscription annuelle des dames patronnesses, celle de bienfaitrices, la contribution de la banque d'Epargne et celle du chapitre Lambert-Alexandre-Lavolette de l'Ordre des Filles de l'Empire.

L'Assistance maternelle a perdu deux de ses bienfaitrices inscrites: M. Charles Chaput et M. le notaire Bourdeau. Dès le début de l'œuvre M. Chaput s'en était affirmé le protecteur et depuis il la comblait de ses libéralités.

M. le notaire Bourdeau mit au service de l'Assistance maternelle sa science professionnelle, refusant toute rémunération et donnant sans compter son temps et ses services.

A leur famille si cruellement éprouvée le conseil rend à sa profonde sympathie.

La quête publique du 24 avril remporta un beau succès.

Ses remerciements du comité s'adressent aussi à Mmes Eugène Desmarais, E. Labrecque, à Mlle G. Gravel, à M. Brown de la Dominion Textile, à M. Raoul Tessier de la maison J. C. Wilson, et à M. Odiau, de la Pâtisserie française pour leur généreux concours.

Le 15 octobre, l'union générale des postiers organisait, dans la salle St-Sulpice, au bénéfice de l'Assistance maternelle, une soirée littéraire et musicale, sous le distingué patronage de M. Albano David. En l'absence du conférencier, M. Rosario Messier, M. Gaudet lut un travail de ce dernier sur "la baronne de Chantal", la fondatrice des Visitandines, la châtelaine des pauvres et l'épouse dévouée.

Après un programme musical, on procéda au tirage d'une nappe en dentelle Richelieu, don et travail de Mme Victor Gaudet, et qui fut gagnée par Mme G. Amyot. Cette fête donna à l'œuvre une recette considérable. Les organisateurs et à tous ceux qui voulurent bien y prendre part, le comité général de l'Assistance maternelle offre ses meilleurs remerciements.

Le 25 novembre, dans les salons de l'hôtel Windsor, 800 personnes environ assistèrent à la partie de cartes annuelle. L'organisation fut confiée à Mmes Girardot et Montpetit. 999 billets furent vendus.

A l'heure du thé, un joli programme musical fut exécuté par Mmes Alice Ducharme-Leduc, Mlle Bruchési, Percy Villeneuve, Mlle Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

LES JEUNES FEMMES SOUFFRENT D'AVANTAGE

Les deux sont soulagées en prenant le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham



Ayer's Cliff, P.Q. — "J'enseigne depuis trois ans, et à la fin de l'année, je me sens toujours fatiguée et sans appétit. Chaque mois j'étais affreusement malade, avec douleurs au dos, parfois même obligée de cesser le travail. Une amie me recommanda le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et j'ai entendu plusieurs femmes dire combien il était efficace, alors, j'ai pensé qu'il me soulagerait. J'en prends maintenant six bouteilles tous les ans et le recommande aux autres." — Donald Fautoux, Ayer's Cliff, P.Q.

"Incapable de Travailler"

Canning, Nouvelle-Ecosse. — "Mes périodes étaient irrégulières et me faisaient bien souffrir, au point de restituer et m'évanouir. J'enseignais, et souvent, j'étais des heures sans pouvoir faire mon travail. J'ai su ce qu'est le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham par une réclamation dans les journaux, et j'en ai bénéficié." — Laura J. Eaton, Canning, King's County, N.E.

de l'hôtel Windsor, 800 personnes environ assistèrent à la partie de cartes annuelle. L'organisation fut confiée à Mmes Girardot et Montpetit. 999 billets furent vendus.

A l'heure du thé, un joli programme musical fut exécuté par Mmes Alice Ducharme-Leduc, Mlle Bruchési, Percy Villeneuve, Mlle Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de la tire de la Sainte-Catherine, sous la direction de Mmes Beaudry et Pinsonnault, fut confiée à Mmes St-Jacques, Boyer, Lamarche, Demers, Desjardins, Amos, Desjardins et de Martigny.

Une couteillerie offerte par l'Onet Community par l'entremise de M. Lajoie, fut mise en loterie. Mmes Gagnier, Brunelle, Beaudouin, Lussier, Annette Forest, Germaine Lebel et par M. J.-A. Morency.

La vente de

2

M. J.-C. Elliott est victorieux

LE NOUVEAU MINISTRE DU TRAVAIL BAT SON ADVERSAIRE CONSERVATEUR PAR 2,681 VOIX DE MAJORITE

Ottawa, 30 (S. P. C.). — "Le résultat parti pris par lui-même; tout commentaire est inutile", a déclaré le premier ministre King, hier soir, lorsque le résultat de l'élection dans Middlesex-Ouest a été connu. "On reconnaît en général que cette lutte avait une grande signification et le résultat sera lui-même considéré comme tel", a-t-il ajouté. La preuve que le gouvernement attachait beaucoup d'importance à cette élection, c'est que plusieurs ministres, y compris le premier ministre lui-même, se sont rendus dans le comté, samedi, afin de clore eux-mêmes la campagne électorale.

M. J.-C. Elliott prendra son siège aux Communes dès que les brefs électoraux seront rendus à Ottawa.

M. Meighen a refusé de commenter le résultat de cette élection.

MAJORITE DE 2,681 VOIX

Strathroy, Ont., 30 (S. P. C.). — Le nouveau ministre du travail, M. J.-C. Elliott, a été élu hier député de Middlesex-Ouest à une majorité de 2,681 voix. Il a obtenu 6,520 voix contre 3,839 à son adversaire, M. Thomas Elliott, conservateur. Le ministre du travail a pris des milliers dans presque tous les polls. Hier soir, après le résultat de l'élection, le ministre a remercié ses électeurs pour la belle victoire qu'ils lui ont donnée. M. W.-S. Calvert, ancien représentant du comté aux Communes, et M. Duncan Marshall, organisateur libéral, ont aussi fait une courte allocution. On a ensuite lu des messages de félicitation du premier ministre et de ses collègues.

Les conservateurs attribuent la victoire du ministre à son organisation électorale. Ils croient aussi que la déclaration que M. King faisait dimanche y a contribué pour beaucoup. Le premier ministre a alors dit aux électeurs qu'ils ne devaient pas l'avenir du gouvernement, mais le fait d'être représentés ou non dans le cabinet.

M. J.-C. Elliott a accueilli sa majorité dans Gloucester où il pratique le droit depuis de nombreuses années. Il a dit que le candidat conservateur n'a fait aucun gain dans son château-fort, Parkhill. Cette élection donne à l'Ontario son premier représentant dans le cabinet actuel.

Le comté de Middlesex-Ouest fut créé en 1903. L'élection du candidat progressiste J. D. F. Drummond fut la seule interruption dans la liste des députés libéraux qui ont représenté le comté depuis sa création. M. W. S. Calvert fut victorieux aux élections générales de 1904 et de 1908 et lorsqu'il donna sa démission, M. Duncan C. Ross fut élu à l'élection partielle de 1909. Il occupa ce siège jusqu'en 1921.

Pendant l'histoire de la campagne de 1917, M. Ross fut un des rares libéraux lauréats qui sortit victorieux en Ontario. Quatre ans plus tard, cependant, il était défait dans une lutte entre trois candidats dont M. Drummond, le candidat progressiste, émergea avec une majorité de 1,500 voix. En octobre dernier, le parti libéral reprit le siège grâce à M. Elliott.

Le scrutin dans Middlesex-Ouest, aux trois dernières élections générales a été le suivant:
1917 — Duncan Ross, lauréat, 3,390; G. A. Elliott, unioniste, 3,331;
1921 — J. D. F. Drummond, progressiste, 5,543; Duncan Ross, libéral, 4,064; G. A. Elliott, conservateur, 2,445.

1925 — J. C. Elliott, libéral, 4,926; A. MacDougall, progressiste, 3,548; T. A. Elliott, conservateur, 2,816.
Au cours de la campagne qui vient de se clore, les candidats avaient à lutter contre le mauvais état des chemins, le temps doux du commencement de la semaine dernière ayant fait fondre la neige. Malgré ces difficultés, les candidats ont porté la parole à un grand nombre d'assemblées et la lutte fut plus acharnée que depuis nombre d'années.

Le Dr R. J. Manion, député de Fort-William, dirigea la lutte pour les conservateurs. À l'assemblée publique qui eut lieu à Strathroy après la présentation des candidats, le Dr Manion lut un télégramme de M. W. A. Boys, député, whip conservateur en chef, au sujet d'une transaction dans laquelle aurait été impliquée M. Elliott. Le candidat libéral répondit victorieusement à ces attaques. Le candidat conservateur reçut l'aide d'un grand nombre de députés conservateurs.

M. Elliott eut l'appui de M. Duncan Marshall, organisateur libéral. Pour clore la campagne, il tint de grandes assemblées dans les villes et les villages. Le premier ministre passa la journée de samedi dans le comté en compagnie de MM. Ernest Lapointe, C. Dunning, W. R. Motherwell, Charles Stewart, James Malcolm, député libéral de Bruce-Nord, et S. G. Tobin, député de Wetaskiwin, Alberta.

Chez les publicitaires

L'Association de Publicité de Montréal donnera son dîner hebdomadaire, à l'hôtel Mont-Royal, samedi, 31 courant.
M. J.-N. Cabana, membre de la Chambre de Commerce de Montréal, sera le conférencier du jour et traitera ce sujet: "L'assurance, nouvelle source de richesses, au point de vue commercial".

Wagons-restaurants

Le service des wagons-restaurants sur le chemin de fer National du Canada est justement apprécié par les voyageurs sur tout le continent et chaque jour nous apporte des témoignages d'appréciation de la part de clients nous exprimant leur satisfaction sur cet avantage important du service du Canadian National. En plus des trois repas réguliers le public voyageur peut se faire servir le thé dans l'après-midi. (rév.)

M. Desaulniers à Maisonneuve

LE CANDIDAT A LA MAIRIE INAUGURE SA CAMPAGNE PAR UN GRAND RALLIEMENT AU MARCHE DE MAISONNEUVE

En présence d'un millier de personnes réunies, hier soir au marché de Maisonneuve, M. J.-V. Desaulniers, candidat à la mairie, a inauguré sa campagne électorale. Il était accompagné de M. Luc Rochefort, qui s'est retiré des rangs en sa faveur; de M. A.-W. Patenaude, commissaire d'écoles du bureau central, son collègue; de M. Georges Caron, président de l'Association de la jeunesse libérale; de M. l'échevin Oscar Lalonde et de M. Edgar Laliberté, adversaire de M. Lalonde dans Maisonneuve.

M. Alfred Leclaire, président de l'Association des hommes d'affaires de l'est, a présidé l'assemblée, qui a manifesté de l'enthousiasme en faveur de M. Desaulniers.

Ce dernier a touché son auditoire qui se composait en majeure partie d'ouvriers par cette déclaration:

"Mon adversaire disait ici la semaine dernière que je ne connais pas les ouvriers et que lui les connaît. Peut-être les connaît-il à sa manière; moi, je connais les ouvriers à ma manière, et ma façon de les connaître, c'est de me pencher sur eux, de travailler pour eux, de sacrifier mon temps pour eux et de les aider de mon mieux. Pour bien les aider au municipal, il faut connaître les rouages de l'usine de la ville et c'est pourquoi je viens d'y faire un stage de deux ans. Je crois que mon adversaire devrait commencer par où j'ai commencé s'il veut réellement aider les ouvriers".

M. Desaulniers a fait une analyse serrée des problèmes municipaux, qu'il a traités en connaissance de cause. Il a parlé pendant une heure de l'hygiène publique, de l'inspection des viandes, de la loi des pavages, de la circulation dans les rues, de l'amélioration des marchés, des terrains de jeux, de l'entretien des rues et de l'aqueduc municipal. Il a signalé ensuite que l'administration actuelle s'est toujours efforcée d'équilibrer le budget et qu'elle a soldé ses exercices par ses surplus.

L'orateur accorde une mention spéciale au travail accompli dans le domaine de l'inspection des viandes; grâce à ses efforts, appuyés par ses collègues du conseil, il a réussi à édicter un règlement spécial qui bannira de la ville toute viande impropre à la consommation.

Le problème l'a frappé devant les statistiques fournies par les inspecteurs des aliments qui rapportaient la confiscation de viandes malsaines, jusqu'à douze mille livres dans un seul mois.
Au sujet de l'aqueduc de la Mont-real Water and Power, M. Desaulniers déclare que le problème sera pratiquement résolu d'ici un mois ou deux, car la ville a obtenu des autorités provinciales les pouvoirs nécessaires pour le régler. Nous avons reçu en même temps, a-t-il ajouté, le pouvoir de résoudre le problème des pavages, et celui-ci sera décidé en dernier lieu par le conseil. Divers systèmes ont été proposés, le peuple choisira et j'ai confiance dans le jugement du peuple.

LES FONCTIONS DE MAIRE

On a dit, remarque M. Desaulniers, que la position de maire était assez facile. Savez-vous les travaux qu'elle comporte? La charte est brève, mais en dit beaucoup. Le maire est le premier magistrat de la cité; il la représente dans toutes les fonctions honorifiques. Le maire doit donc vous représenter et vous faire honneur. Mais il a d'autres devoirs: il doit présider les séances du conseil, ce qui n'est pas toujours facile, et il a le devoir de faire des suggestions au comité exécutif et au conseil, ce qui est fort important.

Le système actuel a bien fonctionné; de fait, ça va de mieux en mieux; mais je ne suis pas prêt à dire que c'est grâce au système lui-même plutôt qu'aux hommes. Ce système peut comporter un danger. Le comité exécutif possède exclusivement l'administration interne de Montréal. Il peut arriver qu'avec un comité exécutif inférior, c'est-à-dire composé de gens médiocres; la ville se trouve en danger. Il faut alors quelqu'un qui puisse donner l'alarme et un danger peut survenir au courant des affaires municipales pour prévenir ce danger. C'est cette surveillance que je m'engage à exercer si je deviens maire de Montréal.

Si je suis élu maire de Montréal, continue M. Desaulniers, j'exercerai une surveillance étroite sur les actes du conseil et du comité exécutif et je reviendrai devant le peuple si c'est nécessaire. Je compte de mon devoir de signaler à l'attention des citoyens l'administration des questions qui font partie de mon programme pour les deux années.

Le demandeur d'abord que Montréal établisse un bureau de renseignements industriels afin de faire connaître notre ville à l'étranger sous ce rapport.
Il est entré dans la province de Québec l'an dernier une population flottante de touristes d'environ 1,000,000, laquelle a laissé environ \$25,000,000. 60 pour cent de ce montant sont restés dans les coffres de la cité de Montréal. Montréal est déjà bien connu au point de vue tourisme, grâce aux campagnes actives faites en ce sens, mais il n'est pas assez connu du côté industriel. C'est en faisant connaître ce côté que nous attirerons ici de nouvelles industries.

M. Desaulniers s'engage ensuite à faire tout son possible pour que le problème des pavages soit réglé au plus tôt et selon le sentiment du peuple par un référendum; pour que le problème de la Mont-real Water and Power soit résolu au plus vite; pour que les améliorations nécessaires soient apportées aux marchés, et pour que des terrains de jeux soient ouverts un peu partout où la population est dense.

LA CARRIERE DE M. DESAULNIERS

M. A.-W. Patenaude, collègue de M. Desaulniers au bureau central des Ecoles catholiques de Montréal, a fait l'histoire de la carrière du candidat. M. Desaulniers partit de Yamachiche à l'âge de treize ans, pour venir s'établir à Montréal; il fut successivement instituteur, directeur d'écoles, délégué à différentes associations, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, président d'une maison financière importante, président de la commission scolaire du district nord, directeur, vice-président et président de la Chambre de commerce, président de la section de l'immeuble du Board of Trade, etc.

Et, autre mérite plus grand encore, c'est qu'il milie de tout cela à travers le moyen d'aller plusieurs fois par semaine au Monument National pour enseigner à l'école des soirées aux ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de profiter du temps de leur jeunesse.

M. Patenaude demande si la population de Montréal hésitera à confier la direction de ses affaires à M. Desaulniers quand tant d'organisations importantes n'ont pas hésité à s'en remettre à lui.

M. Luc Rochefort est venu expliquer les raisons de son appui de M. Desaulniers après avoir lancé lui-même sa candidature il y a deux semaines. Il considère que M. Desaulniers possède toutes les qualités requises pour exercer les hautes fonctions de premier magistrat de la métropole.

M. Lalonde et M. Laliberté, les deux candidats en présence dans Maisonneuve, ont fait l'éloge de M. Desaulniers, puis ils en sont venus aux prises sur des questions de politique locale.
Ce soir, M. Desaulniers tiendra une autre grande assemblée à l'Académie Saint-Paul, rue Saint-Denis, angle Beaubien.

M. L'ABBE AUDOUIN AU PATRONAGE

LE PREDICATEUR DU CAREME A NOTRE-DAME VISITE LE PATRONAGE SAINT-VINCENT DE PAUL

Quelques jours après son arrivée parmi nous, M. l'abbé Audouin a eu le plaisir de rencontrer plusieurs de ses compatriotes. A part, M. l'abbé Jean-Baptiste Porcher, p.s., professeur au collège de Montréal, il en trouva un autre parmi les Frères de Saint-Gabriel du Patronage St-Vincent de Paul.

Ce dernier, faut-il le dire, n'a pas eu la bonne fortune de naître dans la coquette ville de Beaupré, mais tout proche; par contre il a eu l'avantage d'y habiter plusieurs années; ce qui le met à même de parler en connaissance des usages et coutumes de ce joli coin de la Vendée Anglaise si admirablement décrit par Monsieur René Bazin dans ses Noëls.

La visite de M. l'abbé Audouin au Patronage parle en sa faveur, cela va de soi; aussi les Frères de Saint-Gabriel et leurs jeunes apprentis en sont extrêmement reconnaissants.

Au début de son entretient, M. l'abbé Audouin conseilla à ses jeunes auditeurs de remercier la divine Providence de la faveur qu'elle leur a accordée en leur ouvrant la porte du Patronage; nouveau foyer, où l'affection et le dévouement de leurs maîtres remplacent en quelque sorte les soins tendres et affectueux des êtres chers dont ils pleurent la disparition.

Depuis toujours, ajoute-t-il, je connais les Frères de Saint-Gabriel, puisque ce sont eux qui furent mes premiers maîtres; l'un d'eux, le Frère Placide, vit encore; inue de vous dire, mes enfants, que les exemples et les conseils de mes anciens maîtres ont été pour quelque chose dans le choix de ma vocation au sacerdoce.

Accompagné de notre Chapelain, M. E. Girot, qui tout probablement l'avait mis au courant de notre situation, et aussi des mille et un dangers qui nous guettent un peu partout, M. l'abbé Audouin sut en tirer bon parti en nous montrant la grandeur et la dignité du travailleur honnête et consciencieux.

Soyez bien persuadés, mes chers enfants, que malgré la brièveté de mon séjour, j'ai pu vous présenter les épreuves par où vous êtes passés, votre avenir n'est pas brisé, mais pour arriver au succès vous devez être honnêtes, courageux, économes respectueux et soumis envers vos supérieurs. Si, comme j'aime à le croire, avec cela vous restez toujours bons chrétiens, vous serez des citoyens utiles à votre grand et beau pays aimé et admiré de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

Les conférences sur l'urbanisme

Plusieurs personnalités marquantes dans le monde universitaire ont accepté de présider successivement l'une des conférences sur l'urbanisme qui seront faites à l'Ecole polytechnique en avril prochain, par des spécialistes de renom.

Parmi les personnes qui ont déjà accepté de présider l'une de ces conférences, on remarque Mgr Piette, recteur de l'Université de Montréal; le Dr L. de L. Harwood, doyen de la Faculté de médecine; M. Augustin Frigon, directeur de l'enseignement technique dans la province de Québec; M. Aurélien Boyer, principal de l'Ecole polytechnique; le Dr J.-A. Beaudouin, du Conseil provincial d'hygiène et directeur de l'Ecole d'hygiène sociale appliquée; et M. Charles Mailard, directeur de l'Ecole des beaux-arts.

Le prochain maire de Montréal sera aussi invité à présider l'une de ces soirées destinées à intéresser le public plus profondément dans les questions d'urbanisme.

Le ministère de l'Intérieur a bien voulu mettre à la disposition des conférenciers toute une série de projections lumineuses qui serviront à mieux faire comprendre l'importance des problèmes urbains et des mesures à prendre pour y remédier.

Le programme de M. Baillargeon

L'AMELIORATION DES MARCHES RECLAME A FAIRE POUR MONTRÉAL — BILIS DE FAVEUR POUR LES OUVRIERS — L'URBANISME — L'HYGIENE

M. J.-B. Baillargeon, candidat à la mairie, a énoncé son programme, hier soir, dans une assemblée au Monument national.

Les orateurs étaient MM. C. B. Boudreau, secrétaire de l'union des débauchés, J.-H. Lavoie, Colin H. Turnbull, Arthur Geoffrion, Louis Gauvreau et L.-A. Rivet, c.r.

M. Baillargeon déclare qu'il se présente à la mairie à la demande de nombreuses délégations de toutes les classes et de tous les rangs de l'échelle sociale. Plus de vingt mille électeurs ont signé des requêtes pour le prié de se porter candidat.

Le suis, dit-il, candidat de par la volonté du peuple, surtout de par la classe ouvrière et je serai candidat jusqu'au bout.

Messieurs, je suis fils de cultivateur, je n'ai pas honte de le dire. Dieu merci, et je m'en glorifie. J'ai travaillé la terre, et je suis venu à la ville il y a un quart de siècle et j'ai travaillé de mes mains pour faire ma trouée. J'ai été et je suis encore un ouvrier qui croit à la noblesse du travail manuel honnête. C'est pourquoi, je suis en faveur des ouvriers, des travailleurs plus fortes. Je veux que l'employé travaille et consciencieusement gagne le plus haut salaire possible et je suis résolu à m'opposer au système qui consiste à étrangler l'ouvrier en le remplaçant par ce qu'on appelle les "scabs".

Même, je suis opposé au patron qui sous prétexte de vendre à meilleur marché, baisse les salaires raisonnables de ses employés. Les ouvriers unionistes internationaux, nationaux, syndicalistes catholiques et autres devraient chercher un terrain d'entente commun afin de ne pas se nuire les uns aux autres dans la poursuite de leur intérêts communs.

M. Baillargeon déclare que la question des marchés est assez complexe à résoudre au point de vue de l'application pratique. Il est évident qu'il faut améliorer les marchés, soit qu'il faille agrandir les marchés déjà existants ou en créer de nouveaux. Mais je suis opposé à tout projet qui ferait des entreprises d'argent et d'agiotage, qu'il s'agisse d'appropriation ou d'achats de nouveaux terrains. Nos marchés doivent être construits en vue des besoins des consommateurs et non pas pour favoriser les intérêts de celui-ci ou celui-là.

M. Baillargeon déclare qu'il combattra le système des promotions par influence, dans les services municipaux de l'hôtel de ville. Toutes les promotions doivent se faire par ordre de mérite, et c'est la seule garantie de succès.

Quant à moi, je ne connais. La finance de mon élection ne vient de personne. Je suis indépendant des trusts, des combines, des petits clubs. Les politiciens et les schémas ne sont jamais entrés dans les projets Baillargeon.

Ce que j'ai fait pour mériter l'honneur de briguer les suffrages pour la mairie, c'est d'avoir, moi, simple ouvrier développé un commerce très difficile, de l'avoir agrandi à des proportions inconnues dans aucune autre ville du Canada, au point que l'on vient de plusieurs villes américaines se renseigner auprès de la maison Baillargeon.

L'assemblée était présidée par MM. Robert Charron et J.-H. Taylor.

prende des mesures pour assurer un prix uniforme pour le service d'aqueduc, que les clients soient desservis par la ville ou par la Montreal Water & Power. Il appartiendra au conseil de décider après une étude approfondie de la situation s'il est préférable ou non d'acheter la compagnie. Mais à tout événement, que ce soit par l'achat ou par des rétrocessions, tous les citoyens devraient payer le même prix pour le service d'eau.

De même, M. Baillargeon est carrément opposé au point de vue hygiène et santé, à ce que la ville prive les pauvres incapables de payer leur taxe du service d'eau.

Le problème du grand Montréal, quelle qu'en soit l'échance, devra se poser un jour. C'est pourquoi, il faut le considérer immédiatement afin d'éviter les erreurs coûteuses. On sait que les expropriations ruineuses viennent de ce que les administrateurs d'autrefois ont négligé de jeter les plans rationnels de la ville. Telle rue qui semblait démesurément large autrefois, se trouve aujourd'hui à économiser à la ville des sommes fabuleuses.

Que l'on adopte le projet de boroughs ou le projet d'annexion, les échevins devront se soucier de l'avenir dès maintenant. C'est d'ailleurs le principe de toute saine administration. L'urbanisme bien fait est la plus belle économie que l'administration de notre ville puisse pratiquer.

Il serait opportun que la ville tâtât les ouvriers étrangers à Montréal qui viennent dans la saison d'affaires, prendre la place des ouvriers de Montréal, c'est-à-dire des contribuables. Ces ouvriers étrangers après s'être enrichis au détriment de nos ouvriers, retournent chez eux, sans payer un sou pour entretenir la ville.

Si nous voulons faire de Montréal une ville digne de la métropole du Canada, il nous faut montrer de l'hygiène et de la santé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos maisons. Il faut plus de pouvoirs pour notre service de santé. Il faut que certains quartiers de la ville soient épurés, que les districts soient désinfectés tant au point de vue physique que moral.

M. Baillargeon parle ensuite de son adversaire M. Desaulniers. Il note que ce dernier s'est spécialisé à faire la navette entre Montréal et Québec comme commissaire scolaire pour emprunter des millions de dollars. S'il réussit à faire adopter ses plans, il réussira du coup à faire grimper la taxe foncière de soixante pour cent; cela est inévitable. Et comme ce sont les locataires qui paient les frais de toutes les augmentations de taxes, nous verrons de nouvelles augmentations de loyer. Les loyers sont déjà trop élevés pour les moyens de la plupart des locataires. Et il ne faudrait en aucune façon contribuer à les faire hausser. M. Desaulniers en outre de la goutte de lait, a inscrit les parcs à son programme. Il est vrai qu'il est agent d'immeuble.

De qui M. Desaulniers est-il le candidat? Nous le saurons bientôt. Quant à moi, on me connaît. La finance de mon élection ne vient de personne. Je suis indépendant des trusts, des combines, des petits clubs. Les politiciens et les schémas ne sont jamais entrés dans les projets Baillargeon.

Ce que j'ai fait pour mériter l'honneur de briguer les suffrages pour la mairie, c'est d'avoir, moi, simple ouvrier développé un commerce très difficile, de l'avoir agrandi à des proportions inconnues dans aucune autre ville du Canada, au point que l'on vient de plusieurs villes américaines se renseigner auprès de la maison Baillargeon.

L'assemblée était présidée par MM. Robert Charron et J.-H. Taylor.

Le mouvement des navires

Le Marburn, du Pacifique Canadien, est arrivé à Saint-Jean vers 10 heures ce matin. Ce paquebot vient d'Anvers, de Southampton et de Cherbourg.

Le Montcalm, du Pacifique Canadien, doit arriver à Saint-Jean samedi. Ce paquebot vient de Liverpool, de Belfast et de Greenock.

L'Ascania, de la compagnie Cunard, doit arriver à Halifax vendredi. Ce paquebot vient de Southampton et de Cherbourg. Il se rend à New-York.

L'Alaunia, de la compagnie Cunard, doit arriver à Halifax dimanche. Ce paquebot vient de Liverpool et de Belfast. Il se rend à New-York.

Le Cameronia, de la compagnie Cunard, doit arriver à Halifax dimanche. Ce paquebot vient de Glasgow et de Moville. Il se rend à New-York.

Le Stockholm, de la "Swedish American Line", doit faire escale à Halifax dimanche.

Le Regina, de la compagnie White Star, est arrivé à Liverpool hier matin.

Le Marloch, du Pacifique Canadien, est arrivé à Southampton dimanche après-midi.

L'Empress of Canada, du Pacifique Canadien, doit arriver à Vancouver le 5 avril. Ce paquebot vient d'Yokohama.

Le Montclair, du Pacifique Canadien, doit arriver à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient des Antilles.

Le Majestic, de la compagnie White Star, doit arriver à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Southampton et de Cherbourg.

Le Carinthia, de la compagnie Cunard, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Liverpool. Il a fait escale à Halifax.

Le Thuringia, des United American Lines, arrive à New-York aujourd'hui.

L'Estonia, de la Baltic-American Line, arrive à New-York aujourd'hui.

Le France, de la Compagnie générale transatlantique, doit arriver à New-York demain matin. Ce paquebot vient du Havre et de Plymouth.

Tel. Est 8000

Anniversaire

se continue avec succès

Dupuis Frères

4 Jours Seulement Avant Pâques

Hâtez-vous de venir faire vos achats et profitez des abaines de notre 58e Vente Anniversaire.

SPECIAL

Costumes en Caoutchouc

pour garçonnets ou fillettes de 8, 10, 12 ans

1 paletot
1 paire de bottes
1 chapeau

Valeur de 8.70 pour 3.95

Dupuis Frères — Au deuxième



Les Tissus en Vogue

à des bas prix remarquables.

CROISE POIRET

Texture tout laine, de fabrication française; 54 pouces. Choix de toutes les nuances en vogue de la saison ainsi que noir. Prix ordinaire 2.95 la verge pour 1.89

FAILLE FRANÇAISE

Texture tout laine, de fabrication française, 54 pouces. Un tissu très en demande cette saison pour costumes ou manteaux. Toutes les nuances et noir. Prix ordinaire 2.95 la verge pour 1.89

SOIE PUSSY-WILLOW

Texture de soie de jolie apparence, pour robes, lingerie, etc., etc. 54 pouces. Un tissu imitant bien la soie taffetas chiffon, et donnant une plus longue durée. Variété de nuances ainsi que noir. La verge 4.95

SOIE BALBRIGGAN

Une nouvelle texture circulaire, pour costumes de sport, etc., etc. 36 pouces de largeur. Choix de dix nuances combinées. La verge 1.95

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Oeufs et Fantaisies de Pâques

Boîtes contenant 2 douzaines d'oeufs remplis de crème et bien décorés. La boîte 1.00
PANIERES pour remplir d'oeufs. Valeurs spéciales à 05, 10 et 19

Poissons d'Avril

en chocolat au lait. Prix variés de 05, 10, 25, 50 et 1.00
NOTRE SPECIAL emballé dans une boîte, prêt à être envoyé, 25

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Patins à Roulettes

2.95

PATINS A ROULETTES à coussinet sur billes, roues tout d'un morceau en acier durci, talon en acier et en cuir. Modèle extensible, mardi 2.95

Dupuis Frères — Au deuxième



Chaussettes pour Hommes

Chaussettes de fantaisie en fil de Lille, en cachemire ou soie, choix de nuances unies ou de dessins de fantaisie. Les chaussettes de cachemire sont de qualité tout laine et de moyenne pesanteur pour le printemps. Pointures: 9 1/2 à 11. Mardi, la paire 50

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Ampoules Electriques

AMPOULES ELECTRIQUES — 15 à 60 watts, ch. 17

AMPOULES NITROGENE; 100 watts 2 pour 79



Fers à Repasser Electriques

DUPREX 4.00

Pesanteur 6 lbs — au complet avec corde et garantis pour 5 ans.

Dupuis Frères — Au deuxième.



Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

1-N. Dupuis, Frs. Albert Dupuis, Vte-Frs. A.-J. Dupuis, Directeur-Gérant
rues Sainte-Catherine, D'Amontigny, Saint-André et Saint-Christophe.